

JOURNEE du Mardi 20 novembre

DECENTRALISATION ACTE III : QUI FERA QUOI ET COMMENT ?

- Intervention de Monsieur Jean-Pierre BEL, président du Sénat 3

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA REUNION DES ELUS D'OUTRE-MER

- Synthèse des travaux de la réunion des élus d'Outre-mer, présentée par René NOEL, président de l'association des maires de Guadeloupe..... 5

PREPARATION DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

- Intervention de Madame Adeline HAZAN, maire de Reims, et de Monsieur André ROSSINOT, maire de Nancy, sur la préparation du centenaire de la Première guerre mondiale 7

BILAN DE L'INTERCOMMUNALITE

- Bilan de l'intercommunalité par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF, présidente de la commission intercommunalité 9

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

- Point sur la gouvernance de l'Association des maires de France par Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'AMF..... 11
- Présentation du rapport financier par Monsieur Jean LAUNAY, trésorier général de l'AMF 12
- Complément au rapport d'activité, de Monsieur André LAIGNEL, secrétaire général de l'AMF 14

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

- Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris 16
- Allocution de Monsieur Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France 18
- Allocution de Monsieur François HOLLANDE, président de la République..... 22

**Intervention de Monsieur Jean-Pierre BEL,
président du Sénat**

**Madame et Monsieur le ministre, chère Marylise LEBRANCHU,
cher Manuel VALLS,
Monsieur le Président de l'AMF, cher Jacques PELISSARD,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les maires,
Chers amis,**

Nous sommes dans un moment décisif pour nos collectivités, en particulier pour nos communes. A la croisée des chemins, avant un nouvel acte de décentralisation annoncé pour le printemps qui, à n'en pas douter, aura un impact très fort sur la vie de nos territoires.

Les débats et ateliers qui vont se dérouler ont pour ambition de donner aux élus les clefs d'une meilleure compréhension des mutations qui traversent notre société. Ils permettront peut-être de dire, comment, dans votre action quotidienne, seront mieux prises en compte les évolutions et les aspirations de la société.

En effet, tout bouge beaucoup plus vite dans un monde plus ouvert. L'action locale, parce qu'elle concerne la vie de tous les jours de nos concitoyens, se doit d'être toujours plus attentive aux besoins nouveaux qui s'expriment avec pour objet : la pertinence dans les objectifs et l'efficacité dans les résultats. Oui, bien sûr, qui peut en douter, l'avenir se joue dans les territoires. J'ajouterais qu'il se joue avec les territoires.

Nous avons été nombreux à vouloir que s'approfondisse le processus de décentralisation engagé il y a trente ans. Nous étions nombreux, par delà les différences de sensibilité à regretter la défiance qui l'emportait et les réformes qui réduisaient les capacités d'agir des collectivités territoriales en limitant le champ de leurs compétences, leur autonomie fiscale et financière.

Nous aurons, cet après-midi, l'occasion d'entendre le Président de la République. Même si une nouvelle étape a déjà été annoncée dès son investiture, confirmée d'ailleurs lors des États généraux de la démocratie territoriale à la Sorbonne le 5 octobre.

S'il appartient à l'État de définir les grandes orientations de politique industrielle, de recherche et de compétitivité, de définir les règles du jeu en matière de fiscalité et de redistribution, rien de décisif ne pourra se faire sans que les territoires puissent intervenir au plus près des réalités.

Les collectivités territoriales agissent pour accompagner le retour à l'emploi des personnes au chômage. Elles contribuent à la cohésion sociale et la protection des populations les plus fragiles. Elles sont les plus engagées dans la transition énergétique.

C'est pour toutes ces raisons que le nouvel acte de décentralisation ouvrira de nouveaux espaces de liberté et d'intervention parce que c'est un gage d'efficacité, de réactivité et d'économie de moyens.

Le Sénat, vous le savez, s'est engagé très tôt dans cette réflexion.

Je veux remercier une nouvelle fois l'AMF et ses Associations départementales d'avoir contribué à la réussite des États généraux de la démocratie territoriale. Je veux remercier tous ceux dans cette salle, et au-delà, tous les élus de cette importante mobilisation pour remplir le questionnaire – 20 000 réponses – pour votre participation massive aux débats départementaux et enfin aux deux jours de rencontres à Paris. La qualité des échanges, la richesse des débats ont été soulignées par tous les participants. L'ensemble de ces contributions, que vous pouvez retrouver sur le site Internet du Sénat, a été remis au Gouvernement.

A lui d'en faire bon usage !

J'ai retenu des États généraux six orientations majeures qu'il me semble important de retrouver dans les projets qui vont être mis en débat au Parlement en début d'année prochaine :

Il faut renforcer en tout premier lieu le dialogue et la confiance entre l'État et les collectivités territoriales.

C'est indispensable pour associer réellement les territoires au redressement de notre pays et moderniser l'action publique. La création d'un Haut conseil des territoires, qui réunirait l'État, des représentants des élus locaux et des représentants du Parlement répondrait à ce besoin d'une structure permanente d'échange et de négociation, d'expertise sur tous les projets concernant les collectivités territoriales.

Le Haut conseil pourrait rassembler et coordonner, comme formations spécialisées, le Comité des finances locales, la Commission consultative d'évaluation des normes et la Commission d'évaluation des charges, toutes instances dont les pouvoirs pourraient être renforcés.

La confiance retrouvée, c'est aussi un pacte financier qui responsabilise chaque partenaire. Chacun a conscience désormais des efforts à produire pour le redressement des comptes publics et accroître la compétitivité de notre économie. Les collectivités doivent y prendre leur part en rendant encore plus efficaces leurs interventions et en organisant les solidarités à travers les mécanismes de péréquation dont la montée en charge doit se poursuivre.

Fiscalité locale renouée, accès garanti à la ressource, efforts partagés dans la justice, péréquation financière renforcée entre l'État et les collectivités et entre collectivités, voilà autant d'éléments financiers d'un pacte de confiance et de responsabilité que le Président de la République a proposé pour cinq ans, à établir entre l'État et les élus au sein du Haut conseil des territoires.

La seconde demande forte qui a été exprimée est un effort de clarification des compétences.

L'État doit cesser d'intervenir quand une compétence a été transférée et se concentrer sur ses compétences stratégiques et régaliennes qui demeurent essentielles pour préparer l'avenir, garantir la cohésion nationale et la sécurité.

Dans de nombreux domaines comme le développement économique et l'innovation, la formation professionnelle et l'apprentissage, le handicap, il faut accélérer le transfert des compétences.

Il est donc indispensable de mener ensemble la réforme de l'État et les nouvelles avancées de la décentralisation pour définir l'organisation la plus harmonieuse et la plus efficace de notre République décentralisée.

Les « blocs de compétences » dessinés par les lois de décentralisation ont permis que chaque niveau de collectivités prenne en charge un ensemble de missions adapté à son territoire. Il faut les conforter : aux régions la préparation de l'avenir et les stratégies de développement, aux départements les solidarités sociales et territoriales, aux communes et intercommunalités les services de proximité.

Le renforcement des blocs de compétences ne s'oppose pas au rétablissement de la clause de compétence générale pour les régions et les départements dont les assemblées élues doivent pouvoir régler, par leurs délibérations, les affaires de leurs territoires.

Les élus continuent de marquer ainsi un attachement très fort au principe de libre administration des collectivités territoriales, devenu pleinement réalité en 1982 avec la grande loi fondatrice « Droits et Libertés » voulue par François MITTERAND et Pierre MAUROU.

Cette clarification des compétences doit s'accompagner, en troisième lieu, d'une meilleure coordination de l'action des différentes collectivités. La solution qui est majoritairement préconisée consiste

en la mise en place d'un cadre contractuel par le biais duquel la région, les départements, les intercommunalités pourraient s'organiser et mettre au point un véritable projet de territoire au sein de l'espace régional.

L'outil partenarial envisagé pourrait être une conférence territoriale des exécutifs qui se fixerait comme objectif de rationaliser et simplifier l'organisation des services publics locaux, notamment en définissant des « chefs de file » pour les compétences partagées et en facilitant la mise en place de guichets uniques et la mutualisation des moyens.

Je défends, pour ma part, l'idée d'un « Pacte de gouvernance territoriale », idée dont le Président de la République s'est fait l'écho le 5 octobre. Celui-ci permettrait, au niveau de l'espace régional, de définir « qui fait quoi », de désigner des chefs de file et de s'adapter aux réalités, à l'histoire, aux volontés locales.

Le but recherché est double : renforcer l'efficacité de l'action publique en réduisant les coûts et les délais, gagner en lisibilité pour le citoyen qui doit être appelé aussi souvent que possible et nécessaire à pouvoir s'exprimer sur les projets qui le concernent.

Donner plus de place à l'innovation et à l'expérimentation constitue la quatrième demande des élus.

Une nouvelle étape de décentralisation doit nécessairement permettre de mieux adapter l'action publique aux spécificités de chaque territoire. Cette revendication est particulièrement mise en avant par les élus ultramarins. C'est en effet une condition indispensable à la valorisation du potentiel des Outre-mer.

Au cours des États généraux, deux propositions principales ont été formulées pour concrétiser ce principe :

- l'assouplissement du droit à l'expérimentation, peu utilisé jusqu'à maintenant, qui doit devenir plus facile à mettre en œuvre pour les collectivités. Il faut notamment que les résultats des expérimentations soient mieux évalués. Toutefois, le succès d'une expérimentation ne doit pas forcément se traduire par une généralisation à l'ensemble du territoire national, ce qui reviendrait à nier sa spécificité;
- la mise en place d'un pouvoir réglementaire local qui permette aux assemblées délibérantes, lorsque les particularités locales le justifient et dans les limites fixées par le législateur, d'adapter les conditions d'application de la loi.

Loin de constituer une remise en cause du principe d'égalité des citoyens devant la loi, l'entrée en vigueur de ces deux propositions permettraient d'ajuster les politiques publiques aux réalités géographiques, démographiques ou environnementales des territoires sur des bases objectives.

La cinquième orientation est une meilleure maîtrise des normes qui nous sont imposées, de plus en plus nombreuses. Les élus de toutes collectivités ont été unanimes à faire état des difficultés grandissantes qu'ils rencontrent dans la gestion quotidienne de leur collectivité, devant l'afflux de normes qui leur sont imposées : textes législatifs et réglementaires dans tous les domaines (urbanisme, environnement, commande publique sont les plus cités), normes pour les équipements sportifs décidées par les fédérations, normes techniques pour les bâtiments publics.

Leur application complexifie considérablement l'action publique, en termes de délais, de risque contentieux, civil et, de plus en plus, pénal, et bien sûr en termes de coût. Le problème est ancien et bien connu. Mais jusqu'à maintenant, les solutions mises en place n'ont pas fait preuve d'une efficacité suffisante : la mise en place de la Commission consultative d'évaluation des normes en 2008, comme la circulaire du Premier ministre de juillet 2010 qui décrétait un moratoire applicable à l'adoption de mesures réglementaires concernant les collectivités territoriales, n'ont pas réussi à enrayer le flux des normes nouvelles et donc la progression des coûts.

Pour rendre plus efficace l'action publique locale, il faut une meilleure maîtrise du flux normatif afin de ne garder que les dispositions les plus indispensables, celles qui procurent un net avantage pour les usagers.

En même temps, il faut s'attaquer au stock en permettant par exemple aux collectivités de saisir l'autorité en charge de l'évaluation pour modifier des dispositions qui s'avèreraient inopérantes en termes d'efficience.

Je pense qu'il était légitime que le Sénat intervienne rapidement sur ce sujet sans attendre le projet de loi préparé par le Gouvernement. C'est pourquoi, comme je m'y étais engagé dans mon allocution de clôture des États généraux et avec l'assentiment du Bureau du Sénat, j'ai invité Jacqueline GOURAULT, que vous connaissez bien à l'AMF, mais là, en sa qualité de présidente de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, ainsi que Jean-Pierre SUEUR, président de la Commission des lois, à formuler des propositions susceptibles d'apporter une réelle amélioration à cette situation.

Je veux les remercier d'avoir déposé la semaine dernière, dans des délais extrêmement rapides, une proposition de loi visant à la création d'une Haute Autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales, qui a pour vocation de se substituer à la CCEN avec des pouvoirs plus étendus qui devrait la rendre plus efficace dans sa mission de régulation des normes nouvelles et la diminution du stock.

J'ai noté avec satisfaction que le Président de la République et le Gouvernement avaient également une bonne conscience de ces problèmes, et que le premier comité interministériel pour la modernisation de l'action publique qui se tiendra en décembre adoptera un plan de simplification et d'allègement des normes applicables aux collectivités territoriales, ainsi d'ailleurs qu'aux entreprises, en lien avec les mesures sur la compétitivité.

Enfin, la dernière orientation concerne l'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux.

Là encore, lors des débats dans les départements ou à Paris, les élus ont souligné avec force les difficultés que rencontrent un très grand nombre à exercer dans de bonnes conditions leur mandat : si tous sont concernés, ce sont plus particulièrement les salariés du secteur privé, les jeunes femmes, qui ont témoigné des manques sur la protection sociale et les retraites, sur la formation, ainsi que les difficultés à concilier mandat, vie professionnelle et familiale.

La deuxième proposition de loi élaborée par Jacqueline GOURAULT et Jean-Pierre SUEUR apporte également des compléments importants aux dispositions en vigueur, qui vont amener de réelles améliorations aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Je suis heureux que les États généraux aient été l'occasion de faire entendre des voix diverses, mais souvent concordantes, des différents échelons de collectivités sur ces points déterminants qui constitueront l'armature de la future loi de décentralisation. La diversité des situations devra être prise en compte : les zones rurales qui doivent s'armer contre le risque de désertification, la reconnaissance du fait urbain et l'émergence de métropoles de rang mondial et européen qui concentrent l'excellence et l'innovation, les villes moyennes qui équilibrent le territoire.

J'ai bon espoir que dans les graves difficultés que rencontre notre pays, comme l'Europe toute entière, il soit fait confiance à l'intelligence des territoires pour trouver les voies de son redressement. Et l'intelligence des territoires, c'est l'énergie de plus de 500 000 élus locaux qui œuvrent au quotidien, avec désintéressement et dévouement pour l'intérêt général.

C'est un bien irremplaçable, c'est une chance pour notre République.

Je vous remercie de votre attention.

Synthèse des travaux de la réunion des élus d'Outre-mer, présentée par René NOEL, président de l'association des maires de Guadeloupe

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,
Chers collègues de métropole et d'Outre-mer,**

Je tenais à vous remercier de me permettre aujourd'hui de présenter devant l'ensemble des élus réunis en assemblée générale, la synthèse des travaux de la journée Outre-mer qui marque traditionnellement le début de notre Congrès.

Vous avez également répondu à notre demande d'enrichissement du contenu de cette journée pour permettre à chaque président d'association départementale de maires de dresser un panorama de la situation économique et sociale de son département ou de sa collectivité.

Par ailleurs, dans chacune des trois tables rondes qui se sont déroulées hier, pour la première fois un élu métropolitain était présent, afin d'assurer une meilleure connaissance de nos préoccupations réciproques et de constater que celles-ci sont pour la plupart identiques.

Dans un contexte de mondialisation accrue et d'ouverture des marchés, les difficultés de l'outre-mer liées à la distance par rapport à la métropole se réduisent. Représentant 97 % du territoire maritime situé en ZEE, l'outre-mer dispose de nombreux atouts qui doivent être exploités et ne le sont pas suffisamment aujourd'hui.

En effet, alors que la production intérieure de l'outre-mer devrait lui permettre de se développer, ce sont les collectivités territoriales qui financent l'essentiel de l'activité des territoires. Le produit intérieur brut augmente, sans que les populations en bénéficient réellement, dès lors que le chômage stagne.

Le développement des activités économiques est un phénomène naturel, il croît avec la hausse de la démographie, qui nécessite des réalisations. Aujourd'hui, la population ultramarine augmente sans que les conditions de vie suivent. Il faut casser cette spirale.

Il faut développer des formations d'excellence et développer l'économie de proximité. Il faut travailler sur l'intelligence humaine, c'est cela qui permettra à l'outre-mer de développer sa productivité, et transformer ses ressources naturelles en richesses redistribuées.

□ *L'emploi au cœur des préoccupations des départements et des collectivités d'outre-mer ?*

Atelier animé par
Roland ROBERT, Président de l'Association des Maires de la Réunion, Maire de la Possession.
Jean-Pierre-Théodore ROUMILLAC, Président de l'Association des Maires de Guyane, Maire de Matoury.

Les intervenants ont été nombreux à rappeler combien les questions du chômage étaient importantes sur leur territoire, et particulièrement concernant les jeunes. Ces derniers sont particulièrement touchés par les problèmes d'insertion.

Dans ces territoires, les perspectives d'avenir professionnel et social apparaissent limitées pour la population.

- Emplois aidés
- Bien que disposant d'une palette d'outils pour construire une politique de l'emploi (contrats aidés, emploi d'avenir, passeport mobilité...), notamment pour les jeunes, les différentes interventions ont souligné :
- les difficultés de formation et de choix pour les jeunes,
 - que malgré le réel effort de l'Etat sur les contrats aidés, le nombre qui est dévolu à l'outre-mer s'avère insuffisant,
 - qu'en raison de la situation financière des communes et EPCI, le reste à charge concernant les contrats aidés et notamment celui des emplois d'avenir reste difficilement supportable,
 - les difficultés lors de la sortie du bénéficiaire de ces dispositifs lorsque les formations ne sont pas suffisantes,

- le développement de la mobilité, en perfectionnant l'outil qu'est le fond de continuité territoriale au regard des demandes des bénéficiaires d'avoir davantage de souplesse sur l'utilisation des billets d'avion.

Les contrats aidés sont certes indispensables, comme l'illustre l'initiative consistant à leur faire construire des habitations. Mais ils ne sont pas suffisants pour assurer l'emploi local. Il est donc nécessaire d'assurer un développement économique local.

- Développement économique
- Pour accélérer le développement économique, des pistes de réflexion ont été proposées :
- arriver malgré les faibles moyens financiers à développer d'autres gisements d'emplois et plus particulièrement sur les emplois de demain (aides à la personne, accompagnement...),
 - privilégier les axes d'un développement économique spécifique à chaque territoire (exemple : pour le territoire de la Réunion : NTIC, agriculture, énergies renouvelables...)
 - renforcer les moyens entre les acteurs locaux comme par exemple à la Martinique où la région et le département co-financent les emplois aidés,
 - améliorer le statut de l'auto-entrepreneur et imaginer un partenariat avec les banques, ces deux pistes auraient pour conséquence de faire du statut d'auto-entrepreneur un entrepreneur à part entière et donc permettre la création d'emploi,
 - réviser le code des marchés publics, afin de faciliter l'accès des petits entrepreneurs locaux à la commande publique,
 - permettre aux collectivités de devenir propriétaires de leur foncier, ce dernier appartenant à l'Etat, afin de leur permettre de créer de l'emploi au travers de l'agriculture (exemple de la Guyane).

□ *Les communes et les communautés d'outre-mer face à la crise financière*

Atelier animé par
Maurice BONTE, Président de l'Association des Maires de Martinique, Maire de l'Ajoupa Bouillon
René NOEL, Président de l'Association des Maires de Guadeloupe, Maire de la Désirade

En ce qui concerne plus spécifiquement la situation financière des communes et communautés d'outre-mer, nous ressentons des difficultés tant sur les recettes que sur les dépenses.

S'agissant des recettes, nous manquons de visibilité sur l'octroi de mer, qui diminue brutalement, après le vote de budgets dans lesquels il représente parfois jusqu'à 60 % des recettes.

Nous ressentons également d'importantes difficultés à collecter l'impôt car nous manquons de personnels de l'administration centrale pour opérer les contrôles nécessaires au bon recensement des contribuables.

En ce qui concerne les dépenses, nous sommes grevés par des charges de personnel élevées, liés à la sur-rémunération de 40 % non compensée ; pourtant l'emploi public est parfois la seule voie pour permettre aux populations d'améliorer leurs conditions de vies face à un chômage croissant. Nous devons également faire face à la hausse des coûts des matières premières, qui obèrent aussi bien les services publics (ex : conséquences sur les cantines scolaires) que les travaux et investissements (ex des travaux de voirie).

Face à l'ampleur de la crise sur leurs territoires, les collectivités d'outre-mer sont amenées à jouer un rôle de « soupape sociale », alors qu'elles doivent déjà se préparer à réaliser les investissements nécessaires aux importantes hausses de population à venir. Pour cela il est nécessaire de préserver l'autofinancement dans nos communes.

Face à ces difficultés multiples et aux impacts de la crise, les élus d'outre-mer, conscients qu'ils ne peuvent compter sur l'Etat et que

les solutions possibles sont rares, se sont attachés à dégager des réponses, leur permettant de retrouver des marges de manœuvre et d'être en capacité de continuer à remplir leurs missions. Outre l'exploration des possibilités de renforcer la maîtrise des dépenses publiques, deux demandes fortes ont été exprimées par les élus d'outre-mer :

- les élus demandent que l'Etat s'efforce de libérer les collectivités d'outre-mer des contraintes qui pèsent sur elles et entravent leurs actions, et fasse preuve de davantage de souplesse dans la mise en œuvre de certains dispositifs (cf la prise en compte des ratios nationaux n'est pas adaptée aux situations spécifiques de l'outre-mer ; laisser plus de temps aux collectivités pour équilibrer leurs budgets) ;
- ils soulignent l'urgence de trouver les voies et moyens permettant de faire aboutir rapidement les travaux entamés sur l'élargissement des bases fiscales, de manière à mettre en place un système garantissant davantage de justice fiscale et dotant les collectivités de ressources mobilisables.

Certaines collectivités sont prêtes à financer des agents qu'elles mettraient à disposition de l'Etat pour le travail de recensement.

Souhaitant répondre aux demandes des élus, le représentant de la DGOM a d'abord souhaité rassurer les élus d'outre-mer en indiquant que l'Etat est conscient des difficultés rencontrées, notamment sur le plan des dépenses de personnel et de la faiblesse des capacités fiscales des collectivités, et en soulignant que les services de l'Etat entendent être aux côtés des collectivités pour les accompagner et les aider à surmonter leurs difficultés, même si l'Etat est confronté à ses propres contraintes. Il a ensuite formulé plusieurs leviers d'action :

- S'agissant de l'octroi de mer, les travaux engagés depuis plusieurs mois avec les régions d'outre-mer seront poursuivis de manière à ce qu'une réponse, compatible juridiquement avec la législation européenne, soit apportée avant 2014.
- Les travaux déjà engagés en matière de recensement des bases fiscales et en matière d'adressage seront poursuivis, en lien avec le ministère du Budget.
- L'approfondissement de la péréquation a été souligné, avec l'augmentation des crédits du FPIC (pour 2013, le retour au profit des communes d'outre-mer passera de 5 M€ en 2012 à 12 M€ en 2013, et, pour les communes des collectivités d'outre-mer, de 2,6 à 5 M€) et la hausse de + 8 % des crédits de la DSU et de la DSR.
- Afin de lever un facteur important de blocage des investissements, le législateur a introduit, dans la loi sur la régulation économique, une dérogation à la règle de la participation minimale du maître d'ouvrage, mettant fin à l'obligation de financer au moins 20 % des investissements.
- A enfin été rappelée l'existence des dispositifs de redressement financier destinés aux collectivités en déficit.

Les préoccupations et les espoirs exprimés par les élus ultramarins sont identiques à ceux rencontrés par l'ensemble des maires (effet de ciseaux entre recettes en stagnation voire en diminution, progression des dépenses imposées par des dispositifs nationaux ou par des situations économiques et sociales), qui, si on n'y répond pas, obligeront les collectivités locales à diminuer le niveau de leurs services publics et de leurs investissements. La progression des bases fiscales et le soutien à l'investissement local doivent être recherchés.

Cela passe par un meilleur recensement des bases, ce qui suppose en effet un accompagnement fort de la part des services de l'Etat ; à ce titre l'inquiétude doit être portée par l'ensemble des élus, métropolitains et ultramarins. Le soutien de l'investissement suppose à la fois de préserver la capacité d'autofinancement des collectivités, de faire davantage confiance aux acteurs économiques locaux, notamment aux collectivités locales et de construire un système de financement répondant aux besoins des collectivités.

□ *La gestion des déchets en outre mer*

Atelier animé par

Ghislaine ARLIE, Présidente de l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie, Maire de Farino

Ibrahim-Amedi BOINAHERY, Président de l'Association des Maires de Mayotte, Maire de Tsingoni

Les départements et les collectivités d'outre-mer ont en commun une biodiversité et des paysages remarquables. Ce patrimoine naturel, et l'attrait touristique qu'il représente, doit être préservé, en veillant à une gestion efficace des déchets.

Malgré de profondes différences, les outre-mer partagent également certaines difficultés :

- des territoires très étendus, générant des distances de transport importantes et des coûts résultant vite insupportables ;
- des populations dispersées qui produisent des tonnages de déchets modestes ; ces faibles tonnages mobilisables augmentent les coûts de collecte et de traitement et limitent les opportunités pour créer des équipements importants ou des unités industrielles de recyclage et de valorisation.

Les départements et collectivités d'outre-mer connaissent les mêmes difficultés de mise en place d'équipements de gestion des déchets que les collectivités de métropole, mais avec un important décalage dans le temps. En métropole, les collectivités ont fait l'essentiel des investissements il y a une dizaine d'années. L'augmentation présente du montant de la TGAP est cohérente avec une nécessaire sanction de l'inaction de ceux qui ont refusé ou négligé d'investir dans la modernisation de la gestion des déchets.

Toutefois, les collectivités d'outre-mer ont pris du retard dans leurs plans d'investissement et c'est précisément au moment où elles font le plus d'efforts financiers que les taux de la TGAP augmentent. De ce fait, les habitants payent deux fois : pour mettre en place les équipements et pour payer la TGAP sanction. Les élus d'outre-mer ne souhaitent pas une exonération de TGAP, mais un gel, dont pourraient bénéficier les collectivités qui réalisent actuellement des investissements pour mettre aux normes les équipements de gestion des déchets. Une autre proposition consiste à gérer le produit de la TGAP au niveau du département ou de la région, afin de redistribuer localement son produit sous forme de bonus ou de malus.

Le développement du recyclage dans les outre-mer passe par la mise en œuvre de solutions locales de valorisation. Les tonnages collectés, même après une augmentation significative des performances de collecte sélective, reste trop faibles pour que les recettes de valorisation payent le coût du transport. Il faut donc regrouper les collectivités, éventuellement au delà des périmètres administratifs. Eco-Emballages a lancé des appels à projet pour développer sur place de petites unités de recyclage et s'affranchir ainsi des transports.

La modernisation de la gestion des déchets en outre-mer passe par une combinaison de moyens financiers, d'expertises techniques, d'ingénierie de projet et de mobilisation des habitants en développant la communication, notamment dans les écoles.

Conclusion :

Les maires d'Outre-mer viennent chaque année au congrès des maires de France exposer leurs préoccupations afin que des réponses leur soient apportées. Ils ne les obtiennent pas nécessairement.

Leurs préoccupations rejoignent celles de l'ensemble des communes de France même si la situation spécifique des départements et territoires d'Outre-mer doit les conduire à rechercher des solutions innovantes pour répondre localement à ces difficultés globales.

Les maires d'Outre-mer demandent à l'Association des maires de France de relayer auprès de l'État leurs inquiétudes et leurs attentes et les accompagner pour obtenir du Gouvernement la mise en œuvre des dispositifs adaptés à leurs besoins.

**Intervention de Madame Adeline HAZAN, maire de Reims,
et de Monsieur André ROSSINOT, maire de Nancy,
sur la préparation du centenaire de la Première guerre mondiale**

André ROSSINOT

**Monsieur le Président,
Mes chers collègues,**

Je vais inviter ma collègue Adeline HAZAN pour que nous puissions à deux voix dans le sens d'une unité et des références républicaines et patriotiques, vous délivrer un message. C'est celui de l'Association des maires de France et la commémoration du Centenaire de la guerre de 1914-1918.

De 2014 à 2018, ce sont 50 pays qui auront rendez-vous avec leur passé et se recueilleront en mémoire des millions de morts du premier conflit mondial.

C'est aussi l'ensemble des pays européens qui vont se souvenir de cette guerre en ayant plus que jamais conscience de la paix et de ces près de 70 ans de paix retrouvée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Mais de 2014 à 2018, c'est la France qui va s'associer à cet événement mondial en hommage à la mémoire des combattants, des hommes morts ou blessés, des femmes seules ou en deuil qui ont travaillé à l'usine ou aux champs, des soldats de nos colonies, des étrangers venus combattre ou travailler sur notre sol.

Ce sera, Mesdames et Messieurs, un devoir républicain de mémoire, de patriotisme et j'espère que nous y participerons tous à hauteur de cet événement.

L'implication des maires dans le Centenaire de la première guerre mondiale prend en effet son origine dans la guerre elle-même.

Dès l'annonce de la mobilisation générale, le 1^{er} août 1914, et le maire de Nancy porte le témoignage de cette première grande bataille de Nancy et du Grand Couronné, où nos troupes se sont battues, qui par la résistance acharnée, a permis le temps du regroupement de notre armée et permis la bataille de la Marne, il ne faut jamais l'oublier. En effet, dès l'annonce de la mobilisation générale, le 1^{er} août 1914, ils sont partis au front ou ont été au cœur de l'effort de guerre, organisant la vie de l'arrière jusqu'à la fin des combats en 1918.

Certains ont vu leur commune occupée, d'autres détruite et tous ont partagé le deuil qui s'est abattu sur les familles, la leur comme celle de leurs concitoyens.

Après la guerre, ils sont devenus les gardiens des monuments aux morts et donc ceux des mémoires du conflit. Ils sont aussi devenus la mémoire prolongée avec le souvenir français.

C'est en particulier en leur honneur que l'AMF a souhaité, dès le début de cette année, s'investir dans la préparation des événements qui vont commémorer la première guerre mondiale et participer au programme commémoratif du Centenaire.

L'Association des maires de France, notre association, a donc choisi de devenir membre fondateur de la « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale », organisée sous forme de groupement d'intérêt public.

Cette « Mission du centenaire de la première guerre mondiale » est chargée, sous l'autorité du gouvernement, de concevoir et de mettre en œuvre le programme commémoratif, en organisant les principaux temps forts du programme des années 2014 à 2018, en coordonnant l'ensemble des initiatives nationales et locales avec une politique de labellisation et, enfin, en informant le grand public à travers l'animation d'un portail internet qui ouvrira début 2013.

L'Association des maires de France mettra à disposition tous ses médias (Maires de France, Lettre des maires, site internet) pour relayer les initiatives et les événements et, comme c'est déjà le cas cette année, fera place, au sein de son Congrès, à cette action de mémoire. Le 96^{ème} Congrès de novembre 2013, dans un an, sera l'occasion de lancer officiellement le Centenaire pour les maires.

L'AMF sait aussi la place qu'ont d'ores et déjà prises nos associations départementales dans les Comités départementaux du Centenaire, animés par les préfets, dont cinquante se sont déjà réunis au moins une fois.

Mais elle a également, et je me réjouis de voir ma collègue et amie Adeline HAZAN, parce que Reims fut aussi au cœur du feu meurtrier. Dans une présentation unanime de notre volonté de faire souvenir dans un large souffle partagé, elle va nous expliquer ce que le Comité des communes pour le Centenaire et notre communication pourront apporter comme force de proposition pour les commémorations nationales, les projets à échelle régionale et les porteurs de projet, dont nous sommes, dans ce Comité, Adeline et moi-même les co-présidents.

Sans plus tarder, je vais lui laisser la parole, vous rappelant et elle le dira aussi, que jeudi matin, nous avons un point de rencontre possible avec les collaborateurs de la Mission du Centenaire pour que celles et ceux qui souhaitent avoir plus d'information et de propositions soient au rendez-vous.

Je vous remercie.

Adeline, à toi.

Adeline HAZAN

Merci André,
**Monsieur le Président,
Chers collègues,**

Quelques mots pour compléter ce que vous a dit André ROSSINOT. Comme il vient de vous le dire, le devoir de mémoire, l'organisation du Centenaire de la guerre de 1914-1918 est un devoir républicain, un devoir pour tous, pour tous les citoyens, pour toutes les institutions. Mais, dans cette organisation, les maires ont un rôle particulier et seront, sans mauvais jeu de mot, en première ligne ; et c'est la raison pour laquelle nous tenions à vous dire quelques mots.

André vous l'a dit, l'AMF est membre fondateur de la mission du Centenaire organisée sous la forme d'un GIP, et l'Association des maires de France sait que les associations départementales de maires sont d'ores et déjà impliquées dans l'organisation de cette célébration ; beaucoup d'entre elles d'ailleurs se sont déjà réunies. C'est la raison pour laquelle, à côté des comités départementaux de maires, l'Association des maires de France a souhaité créer un Comité consultatif des maires pour le Centenaire, qui sera une force de proposition pour les commémorations nationales, mais aussi bien sûr pour les projets régionaux.

J'ai le plaisir et l'honneur de coprésider ce Comité consultatif de maires avec André Rossinot. Il a parlé de la ville de Nancy et de la bataille de la Marne. Un point, mais vous le savez pour la plupart, Reims a évidemment – la Marne en général, mais Reims en particulier – été la ville martyr, comme on a dit, de cette guerre, puisque 95% de la ville a été détruit ; pour vous donner juste un chiffre, il restait, à la fin de la guerre, soixante maisons intactes, donc c'est dire, pour la ville de Reims et l'ensemble du bassin rémois, que c'est quelque chose d'important. Donc, ce Comité consultatif de maires aura en fait un rôle de relais, d'une part il portera la voix des maires auprès du gouvernement, et puis il aidera les autres communes dans la préparation du Centenaire. Il aidera bien sûr aussi la mission du Centenaire dans son activité de coordination des

commémorations et également de labellisation des projets qui vont évidemment foisonner partout.

Auprès des maires, il aura ce rôle donc de conseil, répondra à leurs questions, les aidera. En fait il sera une sorte d'interface entre les maires et la mission nationale du Centenaire. Nous allons pour cela, André ROSSINOT vous l'a dit, animer ensemble une table-ronde informative, jeudi matin de 9h30 à 10h45 en salle 41 dans cette enceinte pour évoquer avec les élus intéressés les actions concrètes qui peuvent être envisagées pour ce Centenaire, pour leur apporter notre soutien aux actions locales.

A cette table ronde seront présents Michel BERNARD, sous-préfet de REIMS, le directeur de l'Office de tourisme de Haute-Somme et également un représentant de la Mission du Centenaire. Donc vraiment, nous vous invitons André ROSSINOT et moi-même à être nombreux, c'est un moment important ; il n'est pas trop tard ni trop tôt pour le préparer ; cela fait un an que nous-mêmes avons commencé à le préparer.

Venez nombreux pour que l'on puisse ensemble échanger sur ce grand moment de la République.

Je vous remercie.

Bilan de l'intercommunalité
par Madame Jacqueline GOURAULT, vice-présidente de l'AMF,
présidente de la commission intercommunalité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames et Messieurs les maires de métropole et d'outre-mer,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Chaque année, j'ai le plaisir, en tant que présidente de la commission Intercommunalité, de retracer devant vous l'activité de l'AMF concernant les structures intercommunales. Je voudrais y associer, bien sûr, Christophe SIRUGUE, qui est le rapporteur de cette commission.

Nous venons de vivre une année charnière où la question centrale a été la réorganisation de la carte de nos intercommunalités, et je dirai que cela a été au cœur de toutes les préoccupations dans chaque département.

Evidemment tout cela est conforme à la loi de décembre 2010 qui s'appelle, comme vous le savez, réforme des collectivités territoriales.

Souvenez-vous, nous nous étions mobilisés l'année dernière pour que le principe de concertation entre les élus et l'Etat puisse se poursuivre sur les périmètres de nos intercommunalités, dans tous les départements, qu'il y ait ou non un schéma arrêté en décembre 2011, puisque normalement c'était la date finale initialement prévue par la loi de décembre 2010.

C'est pourquoi la loi du 29 février 2012, déposée par Jacques PELISSARD à l'Assemblée nationale, et défendue par Jean-Pierre SUEUR au Sénat, a permis de donner davantage de temps à ceux qui en avaient besoin sans freiner ceux qui étaient prêts.

Nous sommes, comme vous le savez, attachés à ce qu'il y ait eu suffisamment de temps pour la concertation entre les représentants de l'Etat bien sûr, la CDCI, c'est-à-dire la commission départementale de coopération intercommunale, et l'ensemble des élus d'un département ; et tout cela bien sûr dans le respect des principes de la loi, notamment la continuité territoriale, la cohérence territoriale au regard des bassins de vie et la taille suffisante des intercommunalités – 5 000 habitants en dehors des secteurs spécifiques de montagne.

L'évolution des périmètres intercommunaux s'est poursuivie tout au long de l'année selon le calendrier prévu – je vous rappelle qu'il y avait 33 départements qui n'avaient pas arrêté de schéma en décembre 2011 – et nous constatons donc l'accélération des prises d'arrêtés par les préfets depuis le mois de septembre de cette année.

Bien entendu de nombreux maires se sont adressés à notre commission pour avoir des renseignements, des précisions et bien sûr vous pouvez à tout moment continuer de le faire.

Il est difficile de dresser un bilan exhaustif de la mise en œuvre des SDCI, puisque des réunions entre les préfets et les élus se tiennent encore actuellement et se tiendront aussi en fin d'année. Les situations sont diverses mais généralement les CDCI ont pu travailler dans un climat serein.

La ministre Marylise LEBRANCHU nous disait ce matin qu'il y avait dans quelques départements des problèmes assez lourds : elle a cité le chiffre de quatre à cinq départements. Il est également précisé que les dernières décisions devront être prises avant le 1^{er} juin 2013. Pourquoi ? Parce qu'après, nous allons entrer dans une phase d'un an au cours de laquelle il faudra, entre communes des intercommunalités, négocier la répartition des sièges à l'intérieur des intercommunalités. Donc il faut un an avant que se passent les élections municipales.

La question de la composition des assemblées communautaires est aussi à l'ordre du jour. Ce matin, il en a été question également avec le ministre de l'intérieur, Manuel VALLS, et il a rappelé quel était le cadre de la loi.

Toujours dans cette loi de décembre 2010, je vous rappelle qu'il y a un tableau qui donne le nombre de délégués communautaires selon l'importance démographique de la commune et, naturellement, ce tableau sera respecté. Il ne sera pas modifié.

On sait qu'un certain nombre d'élus sont un peu inquiets de la représentation de leur commune au sein de territoires qui sont plus vastes. Alors je voudrais vous rappeler que dans la loi de 2010, toujours, au-delà du tableau, une négociation a été donnée pour que les élus puissent avoir une marge de souplesse pour désigner le nombre de délégués dans les intercommunalités. Ce volet de négociation existe, il est de 10% maximum de sièges supplémentaires qui peuvent être attribués aux communes en plus grand nombre que celui du tableau.

Mais je voudrais vous préciser qu'en ce moment même, au Sénat, il y a la discussion d'une proposition de loi qui a été déposée par Alain Richard, sénateur, qui va assouplir encore le chiffre puisque le volet de négociation pourrait passer de 10 à 20, voire 25%, ce qui donnera une souplesse supplémentaire pour la représentation des sièges dans les intercommunalités. Je tenais à vous le préciser au moment même où cette PPL est discutée au Sénat.

Il en est de même, toujours dans la PPL Richard actuellement en discussion, pour le nombre de vice-présidents qui pourrait être légèrement modifié. Dans la loi de 2010, il est dit que le nombre de vice-présidents pourrait être au maximum de 20% de l'effectif des conseillers communautaires mais avec un nombre maximal de 15 vice-présidents.

La PPL discutée au Sénat porterait à 30% du nombre de délégués le nombre de vice-présidents possibles dans une intercommunalité mais toujours avec un nombre maximum de 15, pour éviter l'inflation des vice-présidents. Je précise que cette proposition de loi se fait à enveloppe constante, c'est-à-dire que l'on augmente si l'on veut le nombre de vice-présidents mais c'est la même enveloppe qui est à répartir entre l'ensemble des vice-présidents. Je crois que c'est très important de le préciser.

Un autre point est une préoccupation majeure, toujours dans le système de représentation des élus communaux dans les intercommunalités. Il s'agit de savoir comment va se passer l'élection des élus municipaux et intercommunaux. Le Ministre a bien sûr précisé ce matin que c'est le principe du fléchage qui sera retenu. Il a été ouvert sur la technique du fléchage, cela n'est pas encore terminé : est ce que c'est un astérisque, ou on souligne d'un trait, ou on fait, comme le demandent d'autres associations, une liste des conseillers municipaux et une liste des délégués intercommunaux (cela dit, parfois cela peut être deux personnes, donc il faut voir comment on s'organise selon l'importance des communes), mais il est bien précisé que l'élection des délégués intercommunaux aurait lieu dans le même temps que l'élection communale, sur la même circonscription électorale qui est la commune.

Reste ensuite le niveau ou le seuil à partir duquel il y a obligation de faire un scrutin de liste. Qui dit scrutin de liste dit parité, ce qui est un avantage bien évidemment, et parité aussi dans la désignation des délégués intercommunaux. La loi qui avait été prévue par l'ancien gouvernement mettait la barre à 500 habitants, le ministre ce matin a proposé 1 000 habitants ; je sais que certains sont pour 1 500, d'autres pour 2 000, d'autres veulent qu'on ne bouge rien, d'autres veulent qu'il n'y ait plus du tout de seuil... Je crois qu'il faut savoir et le ministre l'a dit ce matin, qu'il est ouvert à la discussion ; ils vont inscrire le nombre 1 000 dans la loi car il leur semblait que c'était ce qui pouvait recueillir une majorité de suffrages. Bien entendu en dessous du seuil qui sera voté, ce sera le mode de scrutin actuel, c'est-à-dire le panachage et la désignation des délégués

communautaires se fera au sein du conseil municipal comme c'est le cas aujourd'hui.

L'Association des maires de France se réjouit que les principes qui ont été exposés ce matin par le ministre correspondent à ce que nous avons souhaité depuis très longtemps.

A titre personnel, je pense qu'il faut préciser que la réalité intercommunale est maintenant passée dans les mœurs et que nous avons un besoin de transparence et de renforcement de lisibilité, c'est-à-dire, au fond, de démocratie et je pense que le fléchage est un moyen qui semble convenir à beaucoup de gens même si nous savons que certains prônent l'élection directe au suffrage universel, mais j'ai bien compris que cela n'est pas pour demain, si je puis dire.

Je voudrai aussi vous dire que l'AMF reste attachée au fait que les intercommunalités demeurent des établissements publics, que le statut d'établissement public soit maintenu, ce qui garantit bien sûr l'existence des communes. Car naturellement ce n'est qu'à cette condition que l'intercommunalité peut fonctionner dans un rapport de confiance entre les communes afin de concilier efficacité et proximité.

Au moment où l'intercommunalité se réorganise et où les élus sont amenés à redéfinir les compétences intercommunales sur un territoire souvent plus vaste, il ne semblerait pas forcément opportun à l'AMF d'imaginer de nouveaux transferts obligatoires. La loi offre déjà un éventail important de compétences à transférer, qui satisfait les élus. Je pense que comme on l'a dit ce matin dans les débats, les élus sont plus en attente de clarification, de transparence, de confiance que de transfert de nouvelles compétences entre collectivités territoriales de manière générale.

Les synergies entre communes et intercommunalités doivent être renforcées. Cela passe par le développement de systèmes de mutualisation des services.

En septembre dernier, le colloque organisé par l'AMF en lien avec l'AdCF sur le thème « Comment réussir la mutualisation des services ? » a montré qu'il n'existait pas de modèle ni de standard pour la mutualisation. C'est une démarche pragmatique qui doit s'adapter au contexte local et à ses propres contraintes. C'est à vous, donc, qu'il revient de porter le projet, de l'impulser et de piloter la concertation. Si la mutualisation ne permet pas - en principe - des gains immédiats, c'est, à moyen et long terme, une solution d'optimisation des ressources alliant maîtrise des dépenses et gain de productivité.

Enfin, sur le plan financier et fiscal – vous aurez des ateliers très développés dans les jours qui viennent – nous devons faire face à de nombreuses interrogations et préoccupations sur le devenir des finances communales et intercommunales. Outre le contexte financier contraint, nous devons nous adapter à l'instabilité constante

des règles financières et fiscales qui a, notamment, perturbé les projets de fusion en cette fin d'année.

Toutes les conséquences de la réforme de la TP ne sont pas vraiment connues et nous découvrons régulièrement de nouveaux problèmes et des besoins de corrections et il faudra certainement apporter dans un certain nombre de lois de finances des corrections au fur et à mesure que nous marchons.

Par ailleurs, vous connaissez les difficultés économiques et sociales dans lesquelles se trouve notre pays et il est évident que nous allons être amenés, comme l'a déjà annoncé le gouvernement, à participer à l'effort national : le gel des dotations et, à partir de 2014, la diminution de celles-ci en sont la preuve.

Je sais très bien que les collectivités territoriales ont la vertu de gérer leurs finances en équilibre, c'est-à-dire avec un financement des investissements qui peut se faire par emprunt mais certainement pas le fonctionnement, comme vous le savez. C'est ce que l'on appelle la règle d'or et nous l'appliquons depuis longtemps.

Et je sais aussi que l'investissement public fait par les collectivités territoriales représente 70% de l'investissement public total.

Donc, nous avons un rôle très important dans le développement économique et la création d'emploi. Mais en même temps, nous savons qu'il est indispensable de participer à l'effort national et cela se fera d'autant mieux et d'autant plus que la confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales sera pleine et entière.

Dans le cadre de la mise en place du fonds de péréquation dite « horizontale » - le FPIC (qui passe de 150 à 360 millions d'euros) il faudra trouver un accord pour choisir des solutions adaptées au contexte local.

Le prélèvement et/ou la redistribution au titre du FPIC doivent être guidés par des principes d'équité et tenir compte de l'existence de communes pauvres au sein de communautés riches et vice-versa.

Je crois que c'est un sujet qui est une préoccupation très importante de nos élus.

Je vous ai dit l'essentiel.

Jeudi matin nous organisons un point d'information (salle 41) sur l'application des schémas départementaux de coopération intercommunale afin de répondre à vos questions. Les services de l'AMF et un représentant de la DGCL seront à votre disposition.

Je vous remercie.

**Point sur la gouvernance de l'Association des maires de France
par Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'AMF**

Mesdames et messieurs,

Avant de passer la parole à Jean LAUNAY pour le rapport financier et à André LAIGNEL pour le rapport d'activité de notre association, je voudrais faire devant vous le point sur les dispositions qui ont été arrêtées par le Bureau exécutif de notre association pour rendre le fonctionnement toujours plus pluraliste, plus unitaire, et garantir précisément l'unité de l'Association des maires de France à laquelle tous, sur tous les bancs, nous sommes totalement attachés.

Ces dispositions concernent :

- l'organisation des travaux de l'Association des maires de France, avec un renforcement du rôle des commissions, un renforcement du rôle des groupes de travail, des maires référents, présents ici sur cette tribune dans la préparation des décisions du Bureau ;
- une amélioration, aussi, entre André LAIGNEL et moi, de la réactivité de l'Association des maires de France, pour une meilleure communication sur les positions de l'AMF.

- une proposition d'adaptation de la gouvernance interne avec des modifications dans la composition du Bureau exécutif de l'AMF, André LAIGNEL devenant premier vice-président délégué, et André ROSSINOT devenant secrétaire général ;
- une réflexion enfin sur les modalités d'organisation de nos futurs scrutins : dans cette optique une réflexion sera conduite, soumise au Comité directeur, soumise au Congrès de 2013 pour une application en 2014. Un certain nombre de points liés à la modernisation des statuts pourront être ainsi ajustés, sur les modalités de vote, de représentation, pouvoirs, etc.

Etant affirmé qu'un principe, pour nous, est intangible : c'est celui selon lequel il y a un maire, une voix, et ce principe sera respecté.

Je passe maintenant la parole à Jean LAUNAY.

**Présentation du rapport financier
par Monsieur Jean LAUNAY,
trésorier général de l'AMF**

**Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,**

Comme chaque année depuis 4 ans, je vais ici vous présenter le résultat, les produits et les charges de notre Association pour l'exercice 2011, et je soumettrai ensuite à votre approbation le barème des taux de cotisations pour 2013 qui a reçu l'avis favorable du Bureau de l'AMF.

Vous pouvez suivre les principaux tableaux financiers, grâce aux informations diffusées sur les grands écrans.

Je vous rappelle par ailleurs que ces informations et les principaux ratios comptables qui permettent d'en suivre l'évolution sont publiés dans le rapport d'activité de notre Association que vous avez pu trouver en distribution à l'entrée de cette salle et qui est, en ce moment même, adressé par voie postale à l'ensemble de nos adhérents.

A la clôture du 31 décembre 2011, notre Association dégage un excédent de 1.575.644 € contre 1.887.659 € à la clôture de l'exercice 2010.

Cet excédent est en baisse notamment parce que, pour la première fois dans les comptes 2011, le nouveau bâtiment du siège de l'association dont la construction a commencé en 2009 et qui a été livré fin 2010, est amorti sur une année entière.

Au terme de l'exercice 2011 :

- nos produits d'exploitation, qui s'élèvent à 12.028.832 €, ont progressé de 2,3 %
- nos charges d'exploitation, qui s'élèvent à 10.367.284 €, ont progressé de 4,5 %.

Pour ce qui concerne les produits, ce faible pourcentage d'augmentation reflète notre stricte volonté :

- de ne pas augmenter nos cotisations au-delà d'un simple ajustement technique,
- de geler les droits d'inscription pour le congrès des maires
- de geler les tarifs des abonnements à notre revue « Maires de France ».

Les cotisations de nos adhérents restent nos recettes principales, puisqu'elles représentent 66 % du montant total de nos produits.

Ces cotisations sont très majoritairement collectées par les associations départementales de maires, qu'il s'agisse des cotisations des communes ou celles des intercommunalités et je tiens à leur exprimer ici notre reconnaissance.

Nous en avons tous conscience, l'unité de notre réseau fait sa force, et sa légitimité.

A ce point de mon propos, je souhaite vous faire part des propositions d'amélioration du système d'abattements et de ristourne dont bénéficient les associations départementales qui nous aident à collecter nos cotisations. Il faut, je vous le rappelle, qu'elles aient 80% de communes adhérentes dans leur département pour avoir le droit de collecter les cotisations nationales, c'est notre règle statutaire

Dans le cadre de la préparation de la charte nationale du réseau des associations départementales et de l'AMF qui a été présentée à l'ensemble des AD au début de l'été 2012, j'ai réuni à plusieurs reprises un groupe de travail composé de représentants de l'AMF et des associations départementales, pour réfléchir aux améliorations à apporter aux différents systèmes d'aides financières de l'AMF actuellement en vigueur au profit des AD.

J'ai ainsi proposé :

- de supprimer « l'effet couperet » qui avait pour conséquence de faire perdre 10% d'abattement aux associations départementales qui n'avaient qu'une seule commune non adhérente dans leur

département. Le calcul de l'abattement sera simple, lisible, et nettement plus favorable pour les associations départementales qui ont quelques communes non adhérentes dans leur département.

- de simplifier le système des ristournes : désormais, dès lors que les cotisations seront versées avant le 30 juin de l'année, elles permettront aux AD concernées de percevoir une ristourne de 7,5% avant l'automne.

Votre Bureau a accepté ces propositions, qui s'appliqueront dès 2013.

Dans le même esprit, j'ai proposé d'ajuster notre système d'aide financière dégressive aux AD qui embauchent des permanents : ce travail de réflexion concertée n'est pas encore achevé, mais des propositions concrètes seront faites avant la fin de l'année 2013, et je vous en rendrai compte lors de notre Assemblée générale en novembre de l'année prochaine.

Pour ce qui concerne les charges, la faible d'augmentation de 4,5 % est très raisonnable, d'autant que ces charges comprennent l'amortissement de la construction nouvelle pour la première fois sur 12 mois.

Je vous l'ai annoncé dès l'année dernière en cette même assemblée générale : nous entamons désormais les nécessaires travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment ancien du quai d'Orsay. Ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion de venir en réunion dans nos locaux mesurent la nécessité absolue de réaliser ces travaux, non seulement pour parvenir à une fonctionnalité normale de ces locaux, mais aussi pour protéger le patrimoine immobilier de notre Association qui en est propriétaire depuis 32 ans.

Après plusieurs mois de réflexion et d'analyse des travaux à réaliser, ceux-ci ont commencé la semaine dernière.

L'ampleur des travaux envisagés a nécessité le déménagement de deux tiers du personnel dans des locaux provisoires, et je les remercie ici de leur implication et de leur participation active, faisant ainsi qu'aucun de nos adhérents ne subisse le moindre désagrément alors même que ces salariés devaient poursuivre leurs missions de conseils dans des conditions plus difficiles.

Les frais engendrés par ce déménagement se constateront dans les comptes de l'année 2012, mais je vous précise d'ores et déjà que travaux et frais de fonctionnement liés aux travaux seront intégralement autofinancés. Les efforts de bonne gestion entamés par mon prédécesseur Michel CHARASSE – que je salue – efforts que je poursuis, le permettent.

Comptant aujourd'hui 36.220 adhérents, notre Association a toujours besoin de votre soutien pour répondre à vos besoins, vous aider à exercer vos fonctions et défendre vos intérêts, quelle que soit la taille de nos communes, quelle que soit leur localisation géographique, et en toutes circonstances.

En conclusion, les finances de notre association nous permettent de poursuivre sereinement les actions à votre service. Ces actions s'appuient sur des personnels compétents, que je veux saluer, dans l'objectif constant de répondre à vos attentes.

LE PRESIDENT PELISSARD :

- *DONNE LA PAROLE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES (PIERRE-HENRI SCACCHI)*
- *DONNE LA PAROLE À LA SALLE POUR D'EVENTUELLES QUESTIONS (pas de question)*
- *FAIT VOTER À MAIN LEVEE SUR LES COMPTES ANNUELS*
- *ENONCE LE RESULTAT DU VOTE :*

Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins une voix.

- REDONNE AU TRESORIER GENERAL LA PAROLE SUR LES TAUX DE COTISATIONS 2013

En 10 ans, la progression annuelle du taux des cotisations a évolué au maximum de 2%.

Nous sommes tous très conscients de vos contraintes financières, aussi :

- l'année dernière, vous avez accepté lors de l'Assemblée Générale réunie au congrès, un quasi gel des cotisations 2012, avec un taux de progression des tranches dont la majorité était à peine de 0,04%, soit quelques centièmes de centimes.
Pour 2013, je vous propose à nouveau le gel des cotisations : vous pouvez le constater sur le tableau diffusé sur l'écran, la majorité des taux progresse en moyenne de 0,05 % %. La simple augmentation qui figure sur l'écran est un ajustement technique mis en œuvre pour différencier les versements de chaque année, facilitant le suivi comptable dans les associations départementales et pour l'AMF ;
- j'ai proposé à votre Bureau, qui l'a accepté, de maintenir à 90€ pour la cinquième année consécutive, les droits d'inscription pour ce Congrès ;
- j'ai également proposé de geler les tarifs d'abonnement à notre Revue Maires de France pour la quatrième année consécutive, ce que votre Bureau a également accepté.

Nous devons, dès 2013, engager des actions et des travaux qui serviront à tous nos collègues élus ou réélus lors du renouvellement des conseils municipaux en 2014, mais nos ressources nous permettent de poursuivre ces actions à votre service et je veille, comme Michel CHARASSE me l'avait demandé et avec l'assentiment de notre président, à ce que nos dépenses soient strictement nécessaires et raisonnées.

Je vous remercie de votre attention, et de votre confiance.

LE PRESIDENT PELISSARD

- DONNE LA PAROLE À LA SALLE POUR D'EVENTUELLES QUESTIONS

Question :

Monsieur le président, je voudrais savoir pourquoi les communes rurales, par habitant, payent une cotisation bien supérieure à celle des autres communes.

Réponse du trésorier général :

Nous sommes partis d'un historique, nous n'inventons rien chaque année, un historique qui date de longtemps. Mais on peut peut-être se reposer la question. En tout cas j'en prends note. Mais vous remarquerez que depuis 5-6 ans, c'est le blocage. J'entends bien que l'histoire, c'est l'histoire, et elle remonte à loin. Mais je suis très sensible au point que vous soulignez là, et on peut ouvrir ce débat dans le cadre du groupe de travail que j'ai mentionné tout à l'heure.

*- FAIT VOTER À MAIN LEVEE SUR LES TAUX DE COTISATIONS
- ENONCE LES RESULTATS DU VOTE SUR LE TAUX DE COTISATIONS :*

Le taux de cotisations pour l'année 2013 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

**Complément au rapport d'activité,
de Monsieur André LAIGNEL,
secrétaire général de l'AMF**

**Monsieur le Président,
Chers collègues,
Chers amis,**

Nous sommes rassemblés nombreux pour un congrès important. Important, d'abord, par votre présence – près de douze mille inscrits pour ce congrès – important aussi par le moment auquel il se déroule.

Nous avons devant nous des textes qui peuvent entraîner beaucoup de bouleversements dans la vie de nos communes, de nos intercommunalités, et c'est en ce moment, en cette période, à l'occasion de ce congrès, qu'il faut, tout au long des trois jours de travaux, que nous fassions connaître à l'Etat et à l'ensemble des institutions quelle est la position des maires de France.

L'année qui vient de s'écouler a été une année complexe : une année bousculée en interne, le président y a fait allusion, il a évoqué un nouvel équilibre, une volonté d'unité que nous partageons, et c'est bien que nous ayons pu œuvrer ensemble en ce sens.

Une année scindée aussi, puisqu'en son milieu il y avait des consultations électorales et que cela a conduit à un rythme de travail différencié entre la période qui était couverte par le nécessaire, indispensable et riche débat national et, bien entendu, les travaux qui sont maintenant à notre ordre du jour en fonction des souhaits et des engagements de la nouvelle majorité, du nouvel exécutif.

Pendant cette année chargée, scindée, complexe, nous avons pu répondre présent sur tous les fronts grâce à la qualité du personnel de l'Association des maires de France, et je voudrais ici saluer leur disponibilité, leur compétence, leur capacité à répondre, dans des délais souvent très brefs, aux interrogations légitimes qui sont les nôtres, et je voudrais ici que nous les saluions et que nous les remercions pour le travail qu'ils accomplissent et sans lequel nous ne serions pas l'Association des maires de France.

Avant les élections, cela a été rappelé par Jacqueline GOURAULT, nous avons été très occupés par l'intercommunalité. Au-delà de tout ce qu'elle nous a dit et qui est juste, ce n'est pas un dossier totalement fermé. Ce n'est pas parce qu'on nous dit qu'il y a des schémas départementaux dans beaucoup de départements, maintenant une très large majorité, que tout est pour cela réglé. Et je me permets d'attirer votre attention sur le fait que souvent, dans beaucoup de départements, nous avons adopté des schémas départementaux, mais sans avoir les nécessaires simulations financières. Et en ce moment, j'entends beaucoup de gens qui ont des surprises. Et donc je me permets de dire à chacun d'entre vous : on nous a demandé, selon une expression bérichonne, « d'acheter un lièvre en sac », mais maintenant il est temps d'ouvrir le sac et de regarder si le lièvre a encore des oreilles.

Et donc je vous appelle à la vigilance sur la mise en oeuvre de l'intercommunalité elle-même. Nous sommes tous pour l'intercommunalité. C'est un outil absolument indispensable pour nos communes et, bien entendu, nous devons veiller à ce qu'il le reste mais, en même temps, cela ne peut pas se faire dans n'importe quelles conditions.

Couvrir l'ensemble de la carte territoriale, oui. Ce que l'on appelle parfois « rationalisation », regardons-le de près et, bien entendu, c'est dans la volonté commune et non dans le regroupement obligatoire que sera la richesse de nos territoires.

Depuis les élections, nous avons une riche activité, de nombreux chantiers qui sont ouverts, je vais les survoler simplement pour

l'essentiel, les énoncer car il me faudrait bien du temps et nous recevrons dans peu le Président de la République.

C'est la conférence sociale, c'est la conférence environnementale, c'est la santé pour tous, c'est la politique de la ville, ce sont les emplois d'avenir, c'est la suppression du conseiller territorial, c'est la refondation de l'école, ce sont les Etats généraux de la démocratie territoriale initiés par le Sénat, et c'est, bien entendu, le vaste volet de la décentralisation. C'est sur celui-ci que je souhaiterais m'appesantir un instant.

Un instant pour m'interroger devant vous mais je suis à peu près sûr que vous avez les mêmes interrogations que moi.

Une nouvelle étape de la décentralisation, c'est quoi ? Moi, j'ai envie de dire : c'est d'abord un autre regard sur les élus locaux ; un changement de ton. On nous a dit, rappelez-vous, il y a un an : « Vous êtes trop nombreux, vous êtes trop coûteux, il faut supprimer et des élus et des niveaux ».

Je rappellerai simplement, parce qu'il y a encore ici ou là des relents de campagne de presse contre les élus locaux, que nous pouvons, les uns et les autres, lire, entendre, voir, dire que ... ça suffit ! Nos finances sont équilibrées, cela a été rappelé tout à l'heure par Jacqueline. Nous, nous avons la règle d'or : aucune collectivité ne peut être en déficit.

Quant à l'endettement, j'entends parler de l'endettement, parfois on dit « colossal », des collectivités locales. Mais attendez, quel endettement colossal ? L'endettement des collectivités locales est le même qu'il y a cinq ans par rapport au produit intérieur brut. Il représente moins de 10 % de l'endettement public dans notre pays alors que nous représentons plus de 70 % des investissements. C'est ça, une bonne gestion !

Et cette bonne gestion, c'est vous, vous qui représentez le terrain, le terroir, chacune de nos communes, c'est vous qui le portez au quotidien, parce que nous savons bien, les uns et les autres, que nous, les maires de France, nous sommes sous le regard de nos concitoyens et que s'il y avait dérive ici ou là, très vite on la détecterait. On nous cite de temps en temps un exemple sur 36 700 communes ? Diantre ! Mais quelle est la profession, la corporation qui sur plus de 36 000 membres ne trouverait pas de temps en temps quelque chose à redire ?

Oui, nous devons être collectivement fiers de ce que nous apportons à notre pays, de la qualité de notre gestion, et je crois que notre congrès doit avoir la force, la vigueur de le dire ici et maintenant.

Alors, c'est vrai qu'il y a un changement de ton et c'est décisif. On nous disait, il y a un an, dans les instances les plus élevées, que nous étions un fardeau, nous, les collectivités locales.

Selon le nouveau président de la République, et je cite ce qu'il nous a dit en conclusion des Etats généraux du Sénat : les collectivités locales – et j'ouvre les guillemets – « ne sont pas une charge, mais un atout pour réussir le redressement de la France ».

Il a ajouté des mots essentiels : « confiance », « dialogue ».
Je vous le dis : j'y crois, je veux y croire.

Mais en même temps, je vois ici ou là des annonces récentes – est-ce que la circulation de l'information n'est pas aussi efficace qu'on le souhaiterait ? – qui viennent faire planer un doute. Je n'en citerai que deux :

On nous annonce moins 2,25 milliards de dotation pour la période 2013-2015.

Vous allez nous dire que c'est beaucoup moins grave que si l'ancienne majorité était restée puisque l'ancien président nous avait annoncé moins 2 milliards par an. Par an ! Mais là, on nous annonce 2,25 milliards de moins sur trois ans. Mais enfin, sans concertation, sans débat, est-ce raisonnable ?

On nous annonce le gel de la contribution économique territoriale. Mais sans débat, sans concertation, est-ce normal ?

Pour que la volonté de dialogue soit avérée, il est indispensable d'en débattre, de rechercher et de trouver ensemble, Etat, collectivités territoriales, des contreparties.

Je crois qu'il faut qu'on passe des paroles aux actes. Cela demande parfois un peu de temps. Du temps, nous n'en avons pas beaucoup. Donc essayons de le faire rapidement.

Pour réussir cette nouvelle étape de la décentralisation, c'est à la fois une confiance à retrouver, des moyens à restaurer et des principes à respecter.

La confiance, le président de la République en a fait – c'est ce qu'il nous a dit lors de la conclusion des Etats généraux – le premier principe de la future loi de décentralisation. Il a raison : sans confiance, rien n'est possible, et nous avons trop souffert, les uns et les autres, de cette absence de confiance. Et donc je me réjouis de cette volonté mais aussi des outils qui sont annoncés pour la mettre en œuvre. C'est le Haut Conseil des territoires. Oui au Haut Conseil des territoires ! Nous l'avons nous-mêmes réclamé il y a bien longtemps. Et en même temps, le Haut Conseil des territoires, ce doit être un lieu de dialogue, bien sûr, mais aussi de négociation, c'est essentiel.

Il faut qu'il y ait un lieu où nous puissions négocier entre les collectivités territoriales et l'Etat. C'est le pacte de confiance, mais il sera issu de ce dialogue, de cette négociation.

C'est aussi, et il faut le dire, le statut de l'élu. Chacun, quelle que soit sa condition économique, sociale, doit pouvoir avoir accès aux fonctions électives. Aujourd'hui, ce n'est pas toujours le cas, et je crois qu'un statut de l'élu, ça doit le permettre.

C'est aussi des moyens à restaurer. Et pour restaurer les moyens, je le dis très tranquillement, il faut corriger la réforme de la taxe professionnelle. Elle a trois défauts majeurs, je ne ferai que les citer, ce serait trop long d'entrer dans le détail.

Mais d'abord c'est le recul des libertés. Aujourd'hui, nous voyons que les régions n'ont plus aucune marge de manœuvre fiscale, que les départements ont vu diviser par presque trois la leur... et qu'en ce qui nous concerne, nous n'avons plus de liberté que pour taxer les familles.

Eh bien, oui, il faut que nous retrouvions de la liberté.

Les transferts sur les ménages, c'est ce que je viens d'évoquer. Alors qu'antérieurement c'était 40 % sur les entreprises et 60 % sur les ménages, c'est passé brutalement à 77 % sur les ménages. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, quand on veut augmenter l'impôt, comme c'est en plus totalement lié, si nous augmentons l'impôt, nous l'augmentons en moyenne à 77 % sur les ménages et à 23 % seulement sur les entreprises. Et puis c'est le creusement des inégalités entre ceux qui ont vu leurs bases fiscales s'élargir dans la réforme de la taxe professionnelle et ceux qui, au contraire, ont vu se rétrécir ces mêmes bases fiscales.

Je crois que tout le monde a pris conscience, et le président lui-même l'a dit, que sans les maires, sans les élus locaux, il est peu de politiques nationales qui puissent réussir.

Le président de la République l'a dit : sans les collectivités locales, je le cite, « pas de solidarité, pas d'action économique ».

Il aurait pu ajouter « pas de logement social, la transition énergétique, la culture, le sport, les emplois d'avenir, la refondation de l'école.. ».

La refondation de l'école, cela va demander du temps. Nous demandons de la souplesse, nous demandons des moyens. Des moyens financiers, des moyens humains. Qu'on nous laisse le temps de nous adapter. Ce n'est pas en nous mettant un ukase à la prochaine rentrée que nous ferions le meilleur travail. Si certains sont en capacité de le faire, qu'ils le fassent. Les autres, qu'on leur donne une année supplémentaire pour pouvoir s'adapter. Nous sommes tous, enfin je le crois, favorables à cette réforme, elle est

fondamentale, mais laissez-nous le temps et les moyens de la mettre en œuvre.

Parce qu'en définitive, nous sommes soumis à un effet de ciseaux. Nous voyons nos charges monter spontanément alors que nos dotations, elles, s'érodent progressivement.

Alors, avec quels moyens pouvons-nous agir ?

J'entends bien. On nous dit, et c'est juste : les collectivités doivent participer à l'effort de redressement. Mais c'est déjà le cas : ces trois dernières années, on a vu le pouvoir d'achat de nos dotations baisser de plus de 10 %. Il n'est pas un maire, j'en suis convaincu, qui ne veuille contribuer au redressement de la France. Mais comment ? Comment être le plus utile à la nation ? C'est ça, la question centrale qui nous est posée aujourd'hui : comment être le plus utile à la nation ?

Est-ce en nous considérant, comme cela a été le cas par le passé, comme une variable d'ajustement financier ou, au contraire, comme je l'espère, à l'avenir, comme un levier essentiel pour lutter contre la crise ? Est-ce en resserrant le garrot mis en place ces cinq dernières années qui étouffe nos finances, bride nos initiatives, ou en nous laissant les nécessaires moyens d'une relance indispensable ?

A cette question décisive le gouvernement doit répondre rapidement et clairement.

Ce serait en effet, me semble-t-il, une grave erreur que le choc de compétitivité pour les entreprises ait pour conséquence une austérité de choc pour les collectivités territoriales.

Qui peut croire que notre pays gagnerait à une baisse des investissements locaux, à une dégradation des services à la population, à une augmentation de la précarité ? Ces dangers, nous le savons, sont déjà présents. Nous espérons très fortement que le Président de la République, qui s'exprimera dans quelques instants, nous apportera des réponses qui lèveront bon nombre des inquiétudes qui sont le lot commun des maires de France.

Au total, les moyens dont nous avons besoin, ils portent un même nom : liberté. Liberté d'action. Autonomie fiscale à retrouver. Stabilité des dotations. Le gel, oui, rien que le gel. Accès aux crédits. Création de l'Agence de financement unanimement demandée par les associations d'élus locaux.

Pour agir efficacement pour moderniser nos territoires, pour répondre aux attentes, nous avons besoin que soient levées les entraves.

Mais il est vrai que la liberté, je reviens à mon premier propos, la liberté postule la confiance.

Il est vrai qu'accorder des libertés exige de l'audace.

L'an passé, en conclusion de mon propos, je réclamaï une nouvelle étape de décentralisation et un pacte de confiance.

Le pacte de confiance est en mouvement. La décentralisation, elle va se mettre en œuvre.

Sur ces deux points, nous avons été entendus.

Les engagements présidentiels sont clairs, fondés sur le triptyque « confiance, liberté, audace ». Nous attendons maintenant que le contenu de ces réformes, selon la belle expression de René CHAR, « désaltère l'espérance ».

La confiance retrouvée entre l'Etat et les collectivités locales, nous la voulons. Elle est la condition de la mobilisation de toutes les énergies. Elle sera décisive pour relever les défis auxquels est confronté le pays. Une nouvelle étape de la décentralisation marquée par l'audace, nous l'attendons. Nous la souhaitons.

Les maires ne sont pas des conservateurs, contrairement à l'image qu'on voudrait souvent présenter d'eux et que nous n'acceptons pas. Au contraire, ils veulent porter le progrès avec audace pour être, comme l'a très bien écrit Victor HUGO, « cette force qui va au service de la France ».

Merci.

Allocution de Monsieur Bertrand DELANOË, maire de Paris

Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'Association des maires de France, accueille le Président de la République, avant de passer la parole à Bertrand DELANOË, maire de Paris

**Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Monsieur le Président du Conseil économique, social et
environnemental,
Monsieur le Maire de Paris,
Chers collègues,**

Et bien, je suis, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président de la République, très heureux de vous accueillir, de vous dire que tous les maires ici présents ressentent un sentiment d'honneur en recevant le président de la République pour l'ouverture officielle de leur 95^{ème} congrès.

Chers collègues, vous le savez, les congrès passent, les années passent, les majorités changent, les gouvernements se succèdent, mais il est une constante dans ce congrès, ce sont les propos que je tiens de façon liminaire. Ils s'adressent, Monsieur le Président de la République, à vous et à mes collègues.

A vous, je dirai que nous attendons de vous que vous puissiez nous éclairer sur l'avenir de nos communes à court, moyen et long terme ; que vous êtes la clef de voûte des institutions. Vous fixez le cap des politiques gouvernementales. Donc votre description des politiques va être importante, essentielle, pour l'éclairage que nous attendons de vous.

Et à vous, chers collègues, je dirai que nous accueillons le Président de la République. Il vient à notre invitation. Nous devons, à mon sens, l'écouter. C'est ici, dans notre enceinte, dans la logique de fonctionnement de l'AMF, le respect des fonctions, le respect de l'autre, l'écoute, qui doivent caractériser notre attitude collective. Donc ce sont des valeurs de l'AMF, ce sont des valeurs de la République qui, précisément nous rassemblent.

Chers collègues, après ces propos liminaires, je vais passer la parole à Bertrand DELANOË. Ensuite, j'exprimerai au nom de l'AMF au président de la République nos attentes et puis nous entendrons avec beaucoup d'intérêt les propos du Président.

Je cède donc d'abord la parole à notre maire de Paris, Bertrand DELANOË. La parole est à Bertrand DELANOË.

**Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Monsieur le Président de l'Association des maires de France,
Mes chers collègues,**

Je vais ici faire figure de vieux puisque j'ai le plaisir pour la douzième année d'accueillir tous les collègues de toute la France, rurale, urbaine, villages, villes moyennes, grandes villes, et je peux vous dire que c'est une fête pour Paris et une immense joie pour le maire de la capitale, comme le faisaient mes prédécesseurs, d'accueillir tous les collègues pour ces journées de travail, de partage, avant, tout à l'heure, une réception plus fraternelle, plus conviviale, à l'hôtel de ville.

En cette année 2012, certainement que nous sentons quelque chose de très particulier.

Jamais sans doute depuis que nous sommes maires, nous n'avons à ce point ressenti les effets de la crise. Nous sommes les maires des communes françaises. Nous sommes probablement les meilleurs capteurs des souffrances, des découragements, parfois de la misère

morale de nos concitoyens et des dégâts que cause cette crise d'une violence inouïe dans la cohésion de la population de nos territoires.

C'est une réunion aussi exceptionnelle parce que nous ressentons la présence du Président de la République nouvellement élu, qui était il n'y a pas longtemps un des nôtres, qu'il est sans doute toujours par la culture démocratique, et nous ressentons sa présence comme une marque de respect, de confiance. C'est une présence qui nous honore mais aussi qui nous donne envie de participer à son œuvre au service de la France.

Je veux parler de cette crise. Nous sommes non seulement les capteurs du ressenti de nos concitoyens, nous sommes aussi les opérateurs de la protection et de tout ce que nous pouvons faire pour la cohésion de la société française.

C'est nous qui, sur les logements, sur l'éducation, sur l'accueil de la petite enfance – objectifs et ambitions du gouvernement de Jean-Marc Ayrault – c'est nous qui sommes aussi des opérateurs, et de la cohésion, et de l'efficacité des politiques publiques, parfois même de la crédibilité du service public sur le terrain.

Nous sommes aussi ceux qui tentons de participer au redressement de la France par la croissance et l'emploi. L'investissement des collectivités locales, 70 % de l'investissement public français, c'est une part de cette œuvre de redressement, de dynamisme économique de la France au service de l'emploi que vous voulez, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, mettre au cœur de votre action.

Et je le dis, ou plutôt je le rappelle : chaque fois qu'une collectivité locale investit un million d'euros, cela crée dix-huit emplois. Il y a une bataille à laquelle nous adhérons, Monsieur le Président, pour l'emploi, pour faire reculer le chômage qui est la maladie mortelle de notre société. Nous, collectivités locales, par l'investissement, nous sommes prêts à continuer l'effort pour qu'il y ait effectivement des résultats concrets dans la lutte contre le chômage, par l'investissement des collectivités locales.

Mais je veux brièvement aborder aussi un aspect de l'actualité difficile et qui doit nous mobiliser ensemble.

Nous sommes invités, nous, les maires, à participer à l'œuvre de redressement des comptes publics. Déjà, une bonne nouvelle : le temps où on nous traitait avec condescendance et où on considérait que les maires étaient par nature de mauvais gestionnaires est un temps révolu. Nous avons répété souvent dans ces congrès des maires de France, quels que soient les gouvernements, que nous, collectivités locales – et ce n'est pas le président de la République, qui a été maire et président de conseil général qui peut l'oublier – nous, nous finançons toutes nos dépenses de fonctionnement par des ressources que nous créons. Nous n'empruntons pas, contrairement à l'Etat, un seul euro pour financer le fonctionnement de nos collectivités. Chaque fois que nous empruntons un euro, c'est pour l'investissement.

J'avais déjà tenu ce langage dans des congrès des maires précédents.

En revanche, je trouve vraiment normal que l'Etat, dans la situation où se trouvent les finances publiques du pays, nous demande d'être solidaires, nous demande de participer à cet effort, et je le dis alors que je suis le maire de la ville qui contribue le plus, qui est le premier contributeur de France à la péréquation nationale, le maire d'une ville qui a le sixième des habitants de la région Ile-de-France et qui finance 58 % du fonds de solidarité régionale.

Je vous le dis : je suis pour la péréquation, je suis pour la solidarité. Je ne veux pas qu'on m'enlève un seul million d'euros de l'effort de solidarité que fait Paris pour la cohésion entre tous les territoires, mais je le dis en même temps : je constate que dans les mécanismes de péréquation existants, il y a encore des communes riches, ou plus exactement des collectivités riches, qui sont exonérées de l'effort de solidarité. J'en ai des exemples, je ne les donnerai pas là. Je veux

simplement l'équité.

La solidarité oui, l'effort de ceux qui peuvent oui, j'en témoigne et je donne des preuves d'amour, si j'ose dire : 250 millions d'euros en 2012 et, je crois, grâce à vous, chers amis du gouvernement, 300 millions d'euros en 2013.

Donc je ne dis pas non, mais je constate des mécanismes de péréquation où telle ou telle collectivité aussi riche que Paris, voire un peu plus, donne vingt fois moins. Donc je vous demande que nous travaillions ensemble sur les critères pour que Paris ne donne pas moins, mais pour que celles de nos collectivités qui en ont le plus besoin soient épaulées plus équitablement.

Enfin, dans cette crise économique, sociale, très dure, cette crise morale, il y a une richesse exceptionnelle qui doit être un levier pour nous redresser, c'est la démocratie locale ; la démocratie qui est

ancrée dans l'histoire de ce pays, avec une telle intensité, une telle force, je dirai même la démocratie communale.

C'est dans les communes qu'il y a le plus ce lien entre les citoyens, ce lien entre citoyens et élus. Et à la veille de cet acte III de la décentralisation que nous attendons avec espérance, parce que nous vous connaissons, Monsieur le Président de la République, parce que nous vous connaissons, Monsieur le Premier ministre, nous voulons, nous vous exprimons notre disponibilité pour être des vrais partenaires. Des partenaires de la confiance.

Partenaires de la confiance, c'est d'abord avoir le souci de vérité, le souci de justice, et, bien sûr, ensemble, par étapes, se sentir comptable du bien-être, des progrès de la France. Je souhaite que ce congrès des maires de France en 2012, avec notre nouveau président de la République, avec notre nouveau gouvernement, soit un congrès de sérieux, de travail, de partenariat, bref, d'espérance, de confiance donc de démocratie.

Allocution de Monsieur Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France

Bienvenue, M. le Président de la République, à notre 95ème congrès.

Votre venue traduit votre volonté d'être à l'écoute des maires et des présidents de communautés dans une période de crise économique et financière difficile.

Vous avez également été maire d'une ville-préfecture pendant sept années et vous connaissez bien l'engagement de l'ensemble des collègues ici présents et les exigences de notre mission.

Merci au Premier ministre et aux membres du gouvernement d'être présents, eux aussi, et qui, pour beaucoup d'entre eux, participeront à nos débats.

Merci aussi au maire de Paris, Bertrand DELANOE, qui nous accueille chaque année dans notre capitale – je n'avais pas fait le compte – avec beaucoup de chaleur et d'amitié.
Bienvenue au 95^{ème} congrès des maires de France.

Chers collègues,

Cette France, nous la représentons dans toute sa diversité géographique, sociale et politique.

Chaque jour, dans nos communes et communautés, nous apportons des services à nos concitoyens, nous organisons nos territoires, nous favorisons l'emploi, nous recousons au quotidien le tissu social.

Monsieur le Président, les maires sont en première ligne et sont convaincus du rôle qu'ils doivent jouer dans le contexte actuel de crise profonde. Ils sont prêts à assumer toutes leurs responsabilités pour participer à plusieurs choses : à la maîtrise de la dépense publique, à la relance de l'investissement et au maintien de la cohésion sociale et de la solidarité.

Cette action doit être conduite dans le cadre d'un pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales. C'est un pacte que nous réclamons avec constance depuis des années, quels que soient les gouvernements en place.

Le 5 octobre, lors des Etats Généraux de la démocratie territoriale organisés au Sénat, vous avez notamment annoncé la création du Haut Conseil des territoires. Monsieur le Président, cette décision répond à nos attentes.

Pour que ce partenariat prenne forme, cette instance doit reconnaître le rôle d'ensemble de l'AMF pour assurer un équilibre géographique, démographique et politique dans la représentation du bloc local.

Le Haut Conseil doit être un lieu de dialogue, de négociation et d'expertise associant les collectivités territoriales à la préparation et au suivi des politiques ayant un impact sur notre territoire, toutes les politiques ayant un impact sur nos territoires.

Son champ de compétences devra donc être étendu et son fonctionnement devra traduire de nouveaux rapports de travail entre l'Etat et les collectivités.

Monsieur le président de la République, les collectivités territoriales sont des acteurs publics à part entière et non pas de simples exécutants. Nous avons pleinement participé aux grandes conférences nationales lancées par le gouvernement : la conférence environnementale, la conférence sociale, les réunions sur l'école.

La concertation avec le gouvernement a été globalement satisfaisante et l'AMF est, comme vous le savez et comme je le dis régulièrement, un partenaire exigeant, mais loyal, des pouvoirs publics.

Cependant, Monsieur le Président, s'agissant de la concertation, je dois évoquer avec vous un sujet dont la sensibilité aurait justifié une véritable mise en pratique de la concertation avec les maires de France, je veux parler très simplement et calmement du « mariage pour tous ».

En tant qu'agents de l'Etat, chers collègues, vous savez que les maires et leurs adjoints sont concernés par le texte législatif qui projette de réformer le droit du mariage en l'étendant aux personnes de même sexe.

L'AMF ne prendra aucune position sur le fond. Cela relève du débat national et des débats parlementaires.

En revanche, L'AMF rappelle que les maires marient au nom de la loi, qu'ils sont agents de l'Etat et officiers de l'Etat civil. Ils marient au nom de la loi sous la formule : « au nom de la loi, je vous déclare unis par le mariage ». Cette loi et celle de la République, nous la respectons et nous la respecterons.

Cependant, Monsieur le Président, il est de mon devoir de me faire l'écho de fortes inquiétudes de maires, qui se sont d'ailleurs manifestées durant ce congrès. Inquiétudes qui portent sur les conséquences inéluctables en termes de droit de filiation de cette réforme sociétale.

Dès septembre, j'ai donc souhaité rencontrer Madame TAUBIRA, ministre de la Justice, pour lui en faire part. Lors de notre entretien, le 7 novembre dernier, André ROSSINOT et moi-même, au nom du Bureau exécutif, avons rappelé les principes que je viens d'évoquer pour éviter toute ambiguïté.

Nous avons demandé que soient étudiées, chers collègues, toutes les pistes, toutes les solutions juridiques susceptibles de concilier deux choses : le respect de la loi, voté par le Parlement, mais aussi le respect des consciences des maires. Et nous sommes convenus de la mise en place d'un groupe de travail chancellerie-AMF qui devra nécessairement rendre ses conclusions avant le vote de la loi. J'espère que ces conclusions conduiront à des solutions d'apaisement.

Notre congrès débattera de sujets importants : l'urbanisme, le logement, la sécurité, l'aménagement numérique, les services à la population, la petite enfance, l'emploi, l'innovation sociale et solidaire, la cohésion territoriale européenne, la transition énergétique. Nous adresserons au gouvernement les conclusions de nos travaux.

Je voudrais simplement, aujourd'hui, concentrer mon propos sur quatre thèmes essentiels pour l'AMF : la nouvelle étape de la décentralisation, les questions financières et la maîtrise des normes, le financement des investissements et l'école.

Pour la décentralisation, il est de mode, Monsieur le Président de la République, dans certains cercles parisiens, de critiquer les communes. Elles seraient anciennes, trop nombreuses, disparates. Mais est-ce vraiment dépassé, est-ce obsolète, est-ce inutile de servir nos concitoyens comme le font, quasi bénévolement, des centaines de milliers d'élus locaux ?

Dans une société fracturée et anonyme, où, depuis des années, trop souvent les services étatiques s'éloignent, les communes et leurs intercommunalités ne sont pas un handicap mais, au contraire, un formidable atout pour notre pays.

Les maires et les présidents de communauté sont attachés à un Etat fort et responsable qui définit, parce que c'est son rôle, la règle de droit, assume ses compétences régaliennes – justice, sécurité, ordre public – mais aussi les grandes politiques d'intérêt national telles l'éducation et la santé.

Garant de l'unité et de la cohésion sociale et territoriale de notre pays, l'Etat doit pouvoir intervenir partout sur le territoire national mais aussi cibler son intervention sur les collectivités en difficulté, les quartiers ou les zones rurales défavorisées.

Un Etat stratège et responsable, c'est un Etat qui cesse de s'occuper des compétences qu'il a décentralisées. Un Etat stratège et responsable, c'est un Etat qui supprime les contrôles inutiles.

Cette nouvelle étape de la décentralisation doit impérativement permettre plusieurs choses : la clarification, la simplification mais aussi une meilleure articulation de l'action des collectivités territoriales et de l'Etat sur nos territoires.

Nous devons organiser, chers collègues, la coproduction de politiques locales lorsque les compétences sont partagées entre collectivités, en rappelant la règle selon laquelle aucune collectivité ne peut exercer de tutelle sur une autre.

Tout schéma régional ou départemental, s'il comporte des éléments prescriptifs – je pense aux schémas régionaux sur le climat, l'air et l'énergie (SRCAE), aux schémas régionaux sur l'éolien (SRE)... – doit être co-élaboré, peut-être dans la Conférence territoriale, en lien étroit avec les maires et les présidents d'intercommunalités qui connaissent très bien les contraintes et les projets de leurs territoires.

L'instance de concertation, au sein de l'espace régional, nous y aidera, sous réserve de la représentation équilibrée de l'ensemble de nos territoires urbains, périurbains et ruraux.

Le vrai défi, Monsieur le Président, c'est de déterminer le bon niveau de décision pour que les compétences soient exercées au niveau le plus pertinent. Souvent, le niveau le plus pertinent est le niveau local.

S'agissant de l'intercommunalité, je tiens à rappeler les principes que l'AMF, sous tous les gouvernements, a défendus avec énergie et bien souvent réussite. Deux principes fondamentaux : la volonté des élus doit être respectée en termes de territoire, de compétences et de projets ; deuxième affirmation : dans l'état actuel de la réflexion et de l'avancement de l'intercommunalité, les périmètres ne sont pas figés et pourront évoluer après 2014 en fonction du souhait des élus.

Ce n'est, nous en sommes tous des témoins vivants, qu'à ces conditions que l'intercommunalité pourra fonctionner dans un esprit de confiance et de coopération constructive.

Il faut également, je l'avais dit à Mme LE BRANCHU quand elle m'a reçu, avancer vers l'assouplissement du principe d'exclusivité.

En matière de voirie, d'environnement, de logement social, de politique de la ville, la libre définition de l'intérêt communautaire doit permettre une meilleure synergie des compétences efficacement partagées entre communes et intercommunalités.

La bonne gestion de la voirie, par exemple, peut être différente au fin fond d'une communauté de communes du Jura et dans une communauté urbaine. De même, communes et communautés doivent continuer à travailler pour une mutualisation de leurs moyens et de leurs services, permise et sécurisée juridiquement aux niveaux français et européen par la loi du 16 décembre 2010. Cette mutualisation permet, nous y sommes condamnés, une optimisation et l'efficacité de nos actions conjointes.

Nous soutenons, Monsieur le Président, la création de grandes métropoles de dimension européenne dont la taille et les compétences justifient un statut adapté. Mais leur organisation devra veiller à la juste représentation des communes-membres et s'appuyer sur elles pour assurer la gestion des services de proximité, selon le fameux principe de subsidiarité, que j'ai rappelé tout à l'heure, qui doit être un élément fondateur de notre réflexion.

S'agissant des modalités d'élections dans nos communes, une loi électorale interviendra rapidement. Le ministre de l'Intérieur, Monsieur VALLS, l'a confirmé ce matin.

Pour moderniser et améliorer les scrutins municipaux, deux éléments sont encore à préciser : le seuil à partir duquel le scrutin de liste s'appliquera. Sur ce registre, les avis sont divers. Il appartiendra aux parlementaires d'en décider. Toutefois, une grande partie des propositions que nous avons recueillies oscillent entre 1 000 et 1 500 habitants. Il y a aussi une autre demande, c'est que, Monsieur le

président de la République, toutes les candidatures, quelle que soit la taille des communes, fassent l'objet d'un dépôt effectif de candidatures. Cela évitera des dérives qui, aujourd'hui, frappe toute une série de nos communes. Dépôt obligatoire des candidatures.

Enfin sur ce registre, Monsieur le Président, s'agissant de l'évolution du mode de désignation des élus intercommunaux en 2014, si, comme vous l'avez annoncé à la Sorbonne le 5 octobre, le fléchage sur la liste communale est choisi, il conviendra de respecter le lien organique fort entre les communes et les intercommunalités avec ces affirmations :

- la circonscription pour l'élection des délégués communautaires doit être la commune.
- chaque commune doit être représentée.
- l'exercice conjoint, d'aucuns diraient, Monsieur le Président, le cumul des mandats communaux et communautaires, doit être préservé.

Voici ce que je tenais à vous dire sur les questions de décentralisation.

Deuxième point, chers collègues, les questions financières et la simplification des normes. J'aurai un propos assez grave, Monsieur le Président.

Les maires et présidents de communautés de France sont conscients de la gravité de la situation économique et financière du pays. Encore ce matin, on nous rappelait quelques notations. Les maires apportent leur contribution à l'effort de maîtrise de la dépense publique en ayant accepté, pour la troisième année en 2013, le gel des dotations de l'Etat. Des efforts notables en matière de gestion des personnels ont été réalisés et portent leurs fruits.

J'attire votre attention sur un document intéressant qui est le BIS, le Bulletin d'informations statistiques de la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, de juillet 2012, qui fait apparaître que pour les communes et intercommunalités, depuis 2009, on a une stabilisation des effectifs, et ce, contrairement aux propos démagogiques et populistes complaisamment relatés et relayés. Ce n'est pas normal, nous avons la capacité, et nous l'avons démontré, de maîtriser nos dépenses et nos effectifs, en particulier, notre endettement aussi.

Il serait d'ailleurs temps que nous disposions d'un chiffrage unique et incontestable des effectifs. En effet, chers collègues, ces mises en cause récurrentes sont insupportables pour les élus, sont insupportables aussi pour les agents. Quand on sait que les communes, nos communes, assurent les services publics de proximité et que la population a augmenté de trois millions en dix ans.

Veut-on moins de crèches, moins de logements, moins de transports collectifs, moins d'écoles, moins d'accueil des enfants, moins de tri sélectif, moins de maintien des personnes âgées à domicile ? Non, nous ne le voulons pas. Et c'est dans ce contexte qu'il faut bien prendre en compte l'augmentation des services avec conjointement l'augmentation de la population.

Monsieur le Président, l'AMF a accueilli avec intérêt le projet entre l'Etat et les collectivités d'un pacte financier, rénové et négocié, ce sont les mots utilisés par Monsieur le Premier ministre. A mon sens, ce pacte doit porter effectivement sur un diagnostic, des objectifs et des politiques partagés.

Pour autant, chers collègues, la volonté annoncée du gouvernement ne s'est pas pour le moment concrétisée. La loi de finances pour 2013 prévoit la poursuite du gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce qui est déjà, cela a été dit tout à l'heure y compris par le Président des finances locales, André LAIGNEL, une baisse réelle de 2% par an. La loi de programmation pour la période 2013-2017 envisage une diminution, à partir de 2014, de ces concours à hauteur de 750 millions supplémentaires par an, alors que nos charges augmentent. Nous savons tous que la CNRACL va augmenter, que le taux intermédiaire de TVA va augmenter et que les flux de carburants, d'électricité, de gaz augmentent. Bref, nous avons effectivement l'effet ciseaux avec une stabilité, sinon une baisse, de nos dotations et une augmentation de nos charges.

Et puis, nous sommes inquiets, Monsieur le Président de la République, par des annonces toutes récentes, après le rapport Gallois, qui font état d'un effort supplémentaire de l'Etat pour la réduction des dépenses de dix milliards d'euros par an qui risque d'impacter les dotations de l'Etat.

Alors, Monsieur le Président, les communes et intercommunalités, je le dis ici très fermement, très respectueusement, ne sauraient se voir imposer unilatéralement une nouvelle diminution de leurs dotations sans une véritable négociation préalable pour dégager des contreparties. Sinon, on risque de mettre gravement en péril l'investissement qui tire une partie de la croissance et les services à la population.

Alors que Etats généraux et conférences se succèdent, les questions financières restent encore trop malheureusement le parent pauvre de nos relations Etat-collectivités. Aussi, je propose que soit créée une loi de finances spécifique aux collectivités territoriales permettant de clarifier, dans un document unique, sans que l'on aille à la pêche dans les différents documents budgétaires de l'Etat, l'ensemble des échanges financiers entre l'Etat et les collectivités locales et de favoriser ainsi l'instauration nécessaire d'un véritable dialogue dans sa préparation.

Et puis, Monsieur le Président, le gel des dotations suppose, pour le moins, qu'il soit mis un coup d'arrêt publiquement assumé – non pas une déclaration discrète mais au contraire une affirmation de l'Etat – face à la prolifération des normes législatives et réglementaires.

Ce n'est hélas pas, chers collègues, un sujet nouveau. Cela fait des années que l'on en parle, des années que l'on a de fausses promesses, mais la situation de notre pays exige que l'on aille résolument dans cette direction ; faute de quoi la maîtrise des dépenses sera impossible.

Dans un contexte si contraint, il devient en effet de plus en plus insupportable de se voir imposer, souvent sans concertation, des normes édictées par l'Etat, l'Union européenne, quand ce n'est pas par les fédérations sportives.

Je tiens à rappeler cette règle simple : celui qui prend les décisions doit en assumer les conséquences financières.

Il devient donc absolument nécessaire de réellement réduire les normes, cantonner les normes qui s'appliquent aux collectivités territoriales en procédant à plusieurs choses : en procédant à l'évaluation de leur impact financier au moment de la préparation du projet de loi ou du projet de directive européenne et au suivi de leur efficacité ; en conduisant une concertation approfondie avec les collectivités qui supportent toujours des coûts de toute nature induits par les normes ; en opérant un contrôle renforcé par la commission consultative d'évaluation des normes dont l'avis favorable – je vous cite Monsieur le Président – devrait être requis pour qu'une norme s'applique.

La CCEN, dont je salue l'efficacité en la personne de son Président Alain LAMBERT - Philippe LAURENT y participe également activement – a effectué un travail remarquable mais il faut aller plus loin s'agissant du poids de l'avis juridique émis. Si le poids est suffisant, les normes baisseront en quantité, c'est une nécessité pour les collectivités locales.

Deux mots enfin sur la question financière de la péréquation horizontale et de la révision des évaluations cadastrales.

S'agissant de la péréquation horizontale, à la demande de l'AMF, le principe en a été posé, chers collègues, par la loi de finance pour 2011. La mise en place a été opérationnelle en 2012. Le FPIC, le Fonds de péréquation intercommunal, représente un pas important vers une plus grande solidarité financière entre les collectivités. Pour la loi de finances 2013, l'ajustement des critères, en particulier le critère essentiel d'effort fiscal, devra permettre au FPIC de jouer de façon plus équitable, plus progressive et plus efficace le rôle qui lui a été imparti.

J'en profite d'ailleurs, chers collègues, pour rappeler que la péréquation horizontale, comme d'ailleurs la péréquation verticale

dans l'enveloppe normée, c'est une péréquation entre communes où les communes apportent, en fonction de leur richesse, une solidarité au sein de la collectivité nationale. Eh bien, parfois, la tentation est assez forte dans les gouvernements successifs d'oublier cela. Je le redis aimablement à Mesdames et Messieurs les ministres, aimablement mais fermement : la péréquation horizontale est financée et elle intéresse les collectivités. Bertrand DELANOË l'a très bien dit à propos de Paris.

Deuxième et dernier point sur la question financière, c'est la révision des valeurs cadastrales.

Je parle sous le contrôle de Michel CHARASSE, il est indispensable, pour l'AMF, de procéder dès 2013 à la révision des évaluations s'agissant des locaux professionnels. Cette révision permettra de faire reposer la fiscalité sur des bases reflétant la réalité des tissus économiques, de corriger les inégalités qui se sont progressivement creusées en raison de l'absence de révision.

Cette première étape, engagée en 2010 pour les locaux professionnels, devra s'étendre, dès que cela sera matériellement possible, aux locaux d'habitation.

Le troisième point, Monsieur le Président, porte sur un sujet dont j'ai le plaisir et l'honneur de vous parler, c'est le financement des investissements, qui nécessite la création d'une Agence de financement.

Le financement des investissements locaux est de plus en plus difficile. Suite à la déconfiture de Dexia, suite aux règles Bâle II, Bâle III, qui imposent des dépôts que nous n'assumons pas puisque nous les déposons au Trésor Public, face aux nouvelles réglementations bancaires, nous avons lancé, avec Michel DESTOT, ici présent et je l'en remercie, avec Gérard COLLOMB, président de la CUF, Michel intervenant en tant que président de l'Association des maires des grandes villes de France, nous avons lancé un grand cri d'alarme en disant : il faut absolument trouver une autre solution pour le financement. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons ardemment qu'une solution pérenne soit trouvée en complément des banques traditionnelles, en complément de la Caisse des dépôts et consignation dont le rôle est irremplaçable pour prêter à très long terme, en complément de la future banque des collectivités, autour de la Banque Postale qui, avec ses dirigeants, et je salue ici M. BAILLY et M. WAHL, a fait un travail considérable pour apporter une vraie réponse d'urgence à toutes les collectivités, et en particulier aux petites. Il faut absolument que, en complément de ces dispositifs, nous ayons la création de l'Agence publique de financements des investissements.

Cette Agence permettra d'initier une démarche vertueuse au service de la bonne gestion de nos collectivités. L'esprit de responsabilité sera présent, l'esprit de solidarité lui aussi sera présent. Ce sont ces démarches qui président au projet d'Agence et qui permettront d'en assurer la solidité et la robustesse financière en respectant plusieurs règles :

- d'abord, les règles du marché et le fait d'être soumis à la réglementation bancaire ;
- respecter également des principes de gouvernance socialement responsable ;
- garantissant aussi aux collectivités, à risques comparables, les mêmes conditions de prix quelle que soit, et c'était une volonté forte, l'importance de la population. Entre deux communes, de population différente, si les risques sont comparables, les taux seront, eux aussi, identiques ;
- et puis enfin, Monsieur le Président, ne demandant pas la garantie de l'Etat.

L'Agence viendra ainsi proposer une offre nouvelle adaptée aux besoins de financement à long terme du secteur public. Elle permettra de sécuriser le financement des investissements locaux qui représentent, par exemple pour le secteur du bâtiment travaux publics, 50 % du carnet de commandes des entreprises.

Les travaux ont été menés dans le cadre de l'association de préfiguration de cette Agence publique de financement des collectivités avec le concours de l'Association des départements de France qui nous a rejoints, l'Association des régions de France qui

nous a rejoints, l'Association des communautés de France qui nous a également rejoints ; les petites villes, les villes moyennes, les grandes villes étaient dans les pionnières du départ au côté de la CUF et de l'AMF ; les maires ruraux nous ont aussi rejoints. Bref, l'ensemble de la sphère des collectivités territoriales nous a rejoints pour ensemble porter ce projet qui sera une source d'économie pour nos collectivités locales et donc une contrepartie au gel des dotations que j'évoquais.

Monsieur le président de la République, je lance donc en terminant cette partie de mon propos un appel solennel pour que l'Etat fasse enfin confiance à l'esprit de responsabilité des collectivités locales en permettant la création de cette Agence.

Dernier point que je tiens à aborder, il est d'actualité, c'est la refondation de l'école.

Les maires partagent avec le gouvernement les mêmes ambitions pour l'école, en particulier pour l'école primaire. La réussite des enfants est pour nous tous une priorité. La participation assidue de l'AMF au débat national sur la refondation de l'école en témoigne. Nous avons voulu, dans le cadre de cette concertation, affirmer le rôle des communes et intercommunalités comme partenaires essentiels des politiques éducatives.

En matière de réforme des rythmes scolaires, en matière de carte scolaire, du numérique à l'école, l'AMF entend obtenir de l'Education nationale un véritable dialogue. Ce dialogue doit, à mon sens, déboucher sur une contractualisation pluriannuelle prenant en compte les spécificités de nos territoires et mettant en œuvre des financements durables.

S'agissant des rythmes scolaires, dans l'ensemble, les maires sont favorables au retour à une semaine scolaire de quatre jours et demi qui, effectivement, nous en sommes tous conscients, est mieux adaptée au rythme de l'enfant. L'AMF est, Monsieur le Président, satisfaite de la proposition du ministre de fixer un cadre national prévoyant l'école le mercredi matin, tout en permettant, après concertation avec tous les acteurs locaux, l'option avec le samedi matin.

Les nouveaux rythmes scolaires, du fait d'une réduction du temps scolaire journalier, par contre impliquent que les enfants soient pris en charge par les communes pour des activités périscolaires. La dernière information donnée par le ministère – c'était le 12 novembre – aux associations d'élus, laisse supposer qu'il s'agirait finalement de trois heures par semaine. Or, ce dispositif inquiète à plusieurs titres.

A titre financier tout d'abord, puisque les communes auront, par hypothèses, des charges nouvelles à supporter alors que, je l'ai dit, leurs ressources ne progressent plus.

Le nouveau dimensionnement du temps laissé à la charge des communes accroît la difficulté de son financement. Certaines villes, des calculs ont été faits, ont évoqué plusieurs points de fiscalité. Et les maires, Monsieur le Président, attendent de l'Etat qu'il envisage des aides au financement, notamment pour les communes qui ont peu de ressources. Ils demandent aussi de limiter, si cela est possible, le coût financier de la réforme.

Dispositif inquiétant sur le plan financier, inquiétant également sur le plan de l'encadrement. L'AMF demande que la question des normes d'encadrement de ce nouveau temps périscolaire fasse l'objet d'un examen pragmatique visant à alléger les règles actuelles tant en nombre d'encadrants que dans les qualifications exigées.

Cette question de l'encadrement est cruciale pour les petites communes qui ne disposent pas de personnels d'animation ni d'équipements sportifs ou culturels susceptibles d'accueillir les élèves.

Tout cela, Monsieur le Président, cela va demander du temps pour poursuivre les concertations et parvenir à une réforme durable qui, chers collègues, ne creuse pas les inégalités entre communes et entre élèves. L'AMF estime qu'une application généralisée, dès la rentrée 2013, serait prématurée, d'autant plus qu'une fois la concertation nationale aboutie – elle se déroule actuellement – il faudra conduire la concertation au plan local avec les conseils d'école, les conseils municipaux, avec tous les partenaires de l'accompagnement scolaire périscolaire.

Il faudra du temps également pour élaborer le projet éducatif de ce nouveau temps périscolaire, nouer des partenariats nécessaires et organiser complètement et concrètement l'accueil des élèves. Ainsi, Monsieur le président de la République, la rentrée 2014 serait, à mon sens, beaucoup plus réaliste.

Monsieur le président de la République, notre pays connaît de nombreuses mutations. Elles peuvent être positives ou négatives mais elles s'accroissent de façon exponentielle. Il y a bien sûr la crise économique qui s'avère, hélas, durable. Il y a des risques écologiques mais aussi des innovations technologiques intéressantes et porteuses d'avenir. Il y a le développement de la mobilité, il y a l'augmentation de l'espérance de vie. Ces mutations rapides, dans un monde global parfois, trop souvent même, sans repère, constituent de lourds défis à surmonter mais il faut aussi savoir tirer parti de ces bouleversements pour construire la société de demain et promouvoir, pour l'ensemble de nos concitoyens, les conditions d'un mieux vivre ensemble. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité inscrire notre Congrès dans une démarche qui est résolument prospective mais ancrée dans la réalité du terrain.

Nous partageons, Monsieur le Président, tous, la même conviction sur le rôle clef des territoires, sur le rôle des communes, espaces de projet mais aussi espaces de cohésion sociale face à la complexité d'une société mondialisée.

Monsieur le président de la République, faites confiance aux maires et présidents de communautés de France, faites confiance aux maires, acteurs et moteurs de notre démocratie locale. Faites le pari de leur intelligence collective pour la vitalité de nos territoires.

Faites-leur confiance pour l'avenir de notre pays, cette parcelle de planète à laquelle nous sommes passionnément attachés.

Merci.

**Allocution de Monsieur François HOLLANDE,
Président de la République**

**Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le président du Sénat,
Monsieur le président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le président du Conseil économique, social et
environnemental,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Monsieur le maire de Paris,** que je salue pour son hospitalité et sa
solidarité – il en a fait ici la démonstration,
Monsieur le président de l'Association des maires de France,

Je vous remercie pour vos mots d'accueil, vos questionnements et vos interrogations que vous exprimez au nom de tous les élus, que je veux remercier aussi pour leur présence.

Le congrès des maires de France est toujours un événement. Attendu par beaucoup, redouté par d'autres, ça dépend des époques. Un événement important par l'ampleur des questions traitées et qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens, mais aussi par la qualité et le nombre des élus rassemblés.

Ce moment s'inscrit toujours dans un contexte, un contexte politique, économique, financier. C'est encore vrai aujourd'hui ; avec une alternance, un nouveau gouvernement, une crise qui, elle, dure, et une détresse sociale que nous constatons, quel que soit notre niveau de responsabilité.

D'où la nécessité de prendre des mesures courageuses et aussi de faire face, on vient de nous le rappeler. Et à qui s'adresser pour parler des enjeux de notre pays, sinon aux maires de France ?

Je veux donc m'inscrire dans une tradition, celle de la présence du Président de la République à votre congrès.

Mais je veux m'inscrire aussi dans une relation de confiance indispensable entre l'Etat et les élus de la nation, car vous incarnez la France, dans toute sa diversité : celle des villes, celle des villages, celle des métropoles, des banlieues, de l'Hexagone, mais aussi des Outre-mer.

Vous êtes la France de toutes les sensibilités. De toute les convictions. De tous les engagements. Mais vous êtes aussi ceux qui contribuent à l'unité de la République.

Vous avez évoqué, Monsieur le président, un sujet qui est celui du projet de loi sur le mariage pour tous.

Je connais les débats qu'il suscite, ils sont légitimes dans une société comme la nôtre. Les maires sont des représentants de l'Etat. Ils auront, si la loi est votée, à la faire appliquer. Mais je le dis aussi, vous entendez : des possibilités de délégation existent. Elles peuvent être élargies, et il y a toujours la liberté de conscience. La conception de la République vaut pour tous les domaines et, d'une certaine façon, c'est la laïcité, c'est l'égalité : c'est-à-dire que la loi s'applique pour tous, dans le respect, néanmoins, de la liberté de conscience.

J'ai exercé, vous l'avez rappelé, le mandat de maire d'une grande ville relativement à la taille d'un département, la Corrèze, une ville chef-lieu, Tulle. J'en ai éprouvé pendant plusieurs années, un septennat – c'était la loi qui l'avait permis – le bonheur, car c'est un bonheur, d'être maire ; ce lien indéfinissable qui unit un territoire, quelle qu'en soit la taille, une population, quel qu'en soit le nombre, et l'élu qui les représente. Oui, vous pouvez être fiers de ce mandat.

Et en même temps, j'en connais toutes les vicissitudes : les douleurs lorsqu'une entreprise ferme, les détresses qu'un maire ressent lorsqu'il reçoit des hommes et des femmes qui n'en peuvent plus ; et puis aussi toutes ces interrogations sur les finances de vos collectivités.

De cette expérience, j'ai tiré plusieurs leçons.

La première, c'est que notre démocratie a besoin de la commune.

La seconde, c'est que notre République s'honore lorsqu'elle reconnaît le rôle irremplaçable des élus.

Vous donnez beaucoup ; beaucoup de votre temps, avec dévouement, avec compétence. Et ce que vous recevez en retour n'a pas de prix, n'est pas coté sur un marché, n'est pas évalué par une agence. Ce que vous recevez, c'est le beau, le grand sentiment d'être utile aux autres.

Mais votre tâche devient de plus en plus difficile. Etre maire aujourd'hui, c'est mettre en place des services à la population, laquelle est de plus en plus exigeante, surtout avec la crise.

Etre maire, c'est assurer la gestion d'une équipe, gérer les conflits – en même temps, il n'y a pas besoin d'être maire pour vivre cela.

Etre maire aujourd'hui, c'est appliquer des réglementations toujours plus complexes, toujours plus contraignantes, toujours plus changeantes.

Etre maire aujourd'hui, c'est assumer une responsabilité qui n'est pas seulement politique – celle-là est légitime – mais également juridique et parfois pénale.

Voilà pourquoi l'énergie, la bonne volonté dont, j'imagine, tous les chefs d'Etat avant moi vous ont abreuvés, à juste raison, eh bien, cela ne suffit plus. Ce que vous attendez du Président de la République, c'est qu'il réponde à vos interrogations, et j'entends fixer devant vous le pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités locales pour les années qui viennent.

D'abord, le temps est venu de donner à nos territoires un nouveau cadre à travers une étape de la décentralisation.

Trente ans après la loi Deferre, grande loi de la République, l'Etat a changé incontestablement. Nos territoires ont été transformés par la décentralisation. Mais au fil du temps, sont apparues des formes nouvelles de tutelle, remettant en cause les compétences transférées, et surtout une manière insidieuse de contourner le principe de libre administration des collectivités locales par une multiplication des règles.

Vous aviez connu le temps de l'Etat central ; il était riche. Aujourd'hui, l'Etat est plus pauvre et il peut être tenté de décider à la place des collectivités.

La décentralisation doit donc retrouver clarté et cohérence.

La clarté, elle nous est demandée par nos concitoyens : elle consiste à être simple et compris dans la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités et entre les niveaux d'administration eux-mêmes.

Et c'est la raison pour laquelle l'action publique – et ce sera dans la prochaine loi de décentralisation – viendra sur l'idée des blocs de compétences, mais aussi définira le rôle des collectivités chefs de file, favorisera, territoire par territoire, les concertations entre collectivités pour agir dans chaque domaine le mieux possible, et prévoira également la généralisation des schémas d'organisation de service.

La cohérence, c'est d'engager une réforme de la fiscalité locale, c'est de mettre un terme à certains effets pervers – on les voit aujourd'hui – de la réforme de la taxe professionnelle.

En effet, la contribution foncière des entreprises, telle qu'elle a été prévue, a abouti dans certaines agglomérations à ce que les commerçants ne comprennent pas les charges qui leur sont imposées et qui n'avaient pas été prévues lorsque la réforme de la taxe professionnelle a été présentée. Je ne voudrais pas qu'il

s'introduise un nouveau malentendu, et donc l'Etat, et les collectivités concernées aussi, auront à corriger pour qu'il n'y ait pas de charge supplémentaire sur un certain nombre d'entreprises, et notamment les plus petites.

D'une manière générale, je suis attaché à un principe qui est d'encourager les communes et les intercommunalités – ce que vous appelez « le bloc communal » – à tirer avantage d'installations d'entreprises lorsqu'il y a un effort pour les faire venir, et donc à ce que nous puissions localiser une partie de la ressource locale par rapport à ce que doit être la responsabilité locale.

Je suis également attaché à un principe que je fais respecter au niveau de l'Etat, notamment dans cette période de très grande difficulté économique, c'est la stabilité des règles fiscales, notamment à l'égard des PME. Ce principe doit valoir partout, pour l'Etat comme pour les collectivités locales.

La nouvelle étape de la décentralisation que le gouvernement va engager devra aussi jeter les bases d'un « code de bonne conduite » entre l'Etat et les communes. Vous me direz que cela va de soi, c'est toujours mieux si on l'écrit.

L'Etat doit renoncer à créer je ne sais quelles commissions locales de toutes sortes, devenues si nombreuses que les associations départementales de maires ne trouvent plus maintenant assez d'élus pour y siéger...

Et quand elles en trouvent, il n'est pas sûr que les commissions se tiennent pour autant.

Mettre un terme aussi à tous ces appels à projets centralisés en tous domaines et à ces annonces sans concertation préalable.

C'est pourquoi j'ai annoncé au mois d'octobre, à l'occasion des Etats généraux du Sénat, la création d'un Haut Conseil des territoires.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle institution, il s'agit, au contraire, d'une nouvelle organisation de tout ce qui existe aujourd'hui, permettant un vrai dialogue entre l'Etat et les collectivités locales sur l'ensemble des sujets qui nous concernent.

L'Association des maires de France sera pleinement engagée dans ce processus et jouera un rôle éminent.

Ce Haut Conseil regroupera autour de lui le Comité des finances locales, la Commission consultative des normes. Et je l'annonce ici : les élus pourront saisir directement le Haut Conseil lorsqu'un sujet le justifie.

J'ai évoqué les normes, sujet rituel du Congrès des maires de France, où chaque année, j'imagine, l'Etat s'engage avec des formules incantatoires : « jamais plus », « toujours moins ». Mais je sais aussi que le poids de ces normes est devenu invivable. 400 000, c'est un frein inacceptable à l'initiative et à la compétitivité. Pourquoi en France faudrait-il en moyenne 184 jours pour construire un entrepôt quand il en faut 97 en Allemagne et 27 aux Etats-Unis ? Je ne parle pas du délai de construction, je parle du délai d'instruction. Et si on instruisait plus vite, on construirait davantage.

Je propose donc de renforcer la Commission consultative, de la doter d'un pouvoir de rectification des normes devenues obsolètes, de faire qu'un avis conforme de sa part soit requis pour tout texte législatif car il s'agit à la fois d'agir sur le flux et sur le stock.

Et en même temps, je tiens aussi à le préciser, parce que ce serait trop facile de tenir ce discours : nous devons préserver les exigences de sécurité et d'environnement, mais nous pouvons introduire plus de souplesse pour atteindre le même objectif, sans qu'il se traduise nécessairement par un interdit, une injonction ou une sanction. Posons un principe simple : une étude d'impact accompagnera obligatoirement toute création d'une nouvelle norme pour évaluer le coût financier, matériel, humain, lié à cette application.

C'est un engagement que je prends et je le respecterai.

Parce que l'essentiel, en réalité, au-delà des normes, c'est la question financière, et vous l'avez posée, et je ne veux pas l'évacuer.

La France ne peut plus contourner les décisions difficiles. Nous n'avons plus le temps. Non pas parce que telle ou telle agence nous en ferait obligation, tout simplement parce que c'est notre crédibilité, parce que c'est notre avenir, parce que c'est la force de la France qui est en question.

Nous sommes tous concernés. L'Etat d'abord, parce que c'est lui qui doit montrer l'exemple, et cela a été fait pour la préparation du budget pour 2013, à l'initiative de Jean-Marc Ayrault, puisque la dépense en 2013 sera exactement la même, peut-être moins, que celle qui sera constatée à la fin de l'année 2012.

Cet effort sera aussi celui demandé aux collectivités locales puisque la dotation sera également stabilisée.

Tous, nous devons prendre nos décisions en conscience par rapport aux mandats que nous avons reçus : vous, en rapport avec l'avenir de votre commune.

Mais votre commune n'est pas séparée de la France. Il n'y a pas d'un côté les communes de France et la France. Nous sommes tous engagés dans le même processus.

Mais je ne suis pas venu vous faire la morale parce que, cela a été rappelé par Bertrand DELANOË, les collectivités locales sont dans l'obligation de présenter des budgets en équilibre et elles ne peuvent pas emprunter à d'autres fins que l'investissement. Ce ne sont pas elles, et je le déclare ici, qui sont responsables de l'augmentation continue de la dette depuis une décennie, c'est l'Etat.

C'est l'Etat pour ses dépenses, mais c'est aussi l'Etat pour ne pas avoir rééquilibré la Sécurité sociale.

Nous traînons une dette de plus de 135 milliards d'euros pour ne pas avoir financé nos comptes sociaux, c'est-à-dire d'avoir fait des dépenses pour les retraites, pour la maladie, pour la famille, sans avoir le premier euro pour cela, et en empruntant pour y parvenir.

Je ne cherche pas non plus à opposer les uns aux autres, nous avons à faire face. Nous ne sommes pas dans un jugement sur le passé, nous sommes dans l'action pour l'avenir.

Et si les dépenses ont augmenté pour les collectivités locales – je le reconnais d'ailleurs, et cela va bien au-delà des majorités sortantes, toutes sont concernées – c'est parce qu'il y a eu désengagement de l'Etat, et je sais aussi que beaucoup de communes en milieu rural, mais aussi d'autres, dans ce qu'on appelle « les banlieues », sont aussi dans une situation intenable sur le plan financier.

Je sais enfin que la réponse n'est pas dans l'application d'une règle – ce serait trop commode – aveugle, mécanique, comme celle du non-remplacement d'un départ sur deux pour les fonctionnaires territoriaux.

On a même évoqué une règle encore plus contestable, je n'ose pas dire davantage. Certains ont même proposé de n'accorder de financement aux collectivités qu'à proportion de la baisse de leurs dépenses, ce qui d'ailleurs conduirait les territoires les plus fragiles à être les plus pénalisés. Comment l'admettre ?

Mais au-delà de ces précautions, nous devons diminuer la dépense publique, c'est la logique de la trajectoire financière qui a été présentée devant le Parlement pour les cinq prochaines années : cinquante milliards, soit dix milliards par an. Il faudra y ajouter ce qui relève du pacte de compétitivité.

Mais quand on regarde l'ensemble de la dépense publique : 57 % de la richesse nationale aujourd'hui, c'était 52 % il y a cinq ans ; est-ce qu'on vit mieux aujourd'hui qu'il y a cinq ans en dépensant davantage ?

Oui, il conviendra aussi de comprendre l'enjeu : dix milliards, douze milliards, chaque année, à trouver. Espérons que la croissance sera de retour le plus rapidement possible, ça aidera. Mais c'est 1 % de la dépense publique : et nous ne serions pas capables, nous, la France, d'y parvenir ?

Mais vous l'avez dit, Monsieur le président, cela ne peut se faire que dans la concertation et dans la justice.

La concertation, c'est l'idée de la modernisation de l'action publique portée par le Premier ministre. Il va réunir l'Etat, les régimes sociaux, les collectivités, pour rechercher ensemble, domaine de compétence par domaine de compétence, les économies nécessaires.

J'ai été élu d'une commune, d'un département et même pour un temps, d'une région ; j'ai même été député pendant longtemps. Le seul mandat qui me manque, mais c'est trop tard, c'est sénateur. Mais je ne me vengerai pas pour autant sur le Sénat !

Nous avons tous conscience qu'il y a des doublons, qu'il y a des redondances, qu'il y a des frais de structure, qu'il y a des charges liées à des procédures. Nous avons évoqué les normes dont l'addition est très lourde pour nos finances publiques.

Nous pouvons avancer mais à condition de mutualiser nos moyens, de mieux utiliser nos ressources sans remettre en cause la qualité et la présence du service public. Eh bien, c'est l'idée du pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités locales, sur plusieurs années. Nous allons y travailler.

Ce pacte intégrera non seulement les dotations mais également les charges transférées, les contreparties, et nous pourront également évoquer les péréquations, parce que nous devons aussi apporter de la justice.

La justice, c'est la lutte contre toutes les inégalités. Elles sont sociales, elles sont aussi territoriales. D'ailleurs, elles se renforcent parce que c'est souvent sur les territoires pauvres qu'il y a aussi le plus de pauvres. C'est pourquoi il y a eu un effort pour 2013, exceptionnel même, aussi bien pour la péréquation verticale – pour ce qu'il en reste – comme pour la péréquation horizontale, c'est-à-dire vous, qui l'avez consentie.

230 millions d'euros pour la péréquation venant de l'Etat à travers ses dotations, mais également une péréquation dans le bloc communal à laquelle vous avez apporté toute votre contribution.

Nous devons réfléchir sur les critères parce qu'il en est pour les communes ce qu'il en est pour les individus : tout le monde est pour l'égalité, mais avec une conception toute particulière de l'égalité, en considérant qu'il faut toujours recevoir presque autant que ce que l'on a donné.

Eh bien, non. Mais, il ne s'agit pas pour autant de déshabiller les uns pour habiller les autres et mal ! Il s'agit de bien fixer les règles et de les faire évoluer toujours en concertation.

La justice, c'est aussi la possibilité pour toutes les communes, je dis bien pour toutes les communes, d'accéder aux financements de leurs investissements. Or, aujourd'hui, pour bon nombre de vos communes, il y a une difficulté à trouver des liquidités. C'est d'autant plus dommageable que les taux d'intérêt sont bas. Comment expliquer cette situation ? Il y a sûrement la frilosité des banques qui sont, en plus, contraintes d'appliquer des normes de prudence. Il y a la déconfiture de Dexia qui, pour moi, reste quand même une énigme. Comment la Caisse pour les collectivités locales, que l'on appelait la CAECL autrefois, devenu le Crédit local de France, a pu sombrer en faisant des crédits toxiques et des subprimes ? Et comment se fait-il que c'est aujourd'hui aux Etats et, finalement, aux collectivités locales, que l'on demande de payer l'addition ?

Dérèglement de notre système financier, absence de vigilance. Alors oui, mettons en place de nouvelles structures. C'est ce que vous demandez.

Il y a d'abord ce qui devait être fait dans l'urgence et, grâce à l'intervention de la Caisse des Dépôts et de la Banque Postale, les six à huit milliards qui étaient attendus au milieu de l'année ont pu être apportés et j'en remercie ces organisations.

Mais je veux aller plus loin, trouver une solution pour le remplacement de Dexia. Elle verra le jour début 2013 avec une

Banque publique des collectivités locales constituée, portée, par la Banque Postale et la Caisse des Dépôts ; laquelle Caisse des Dépôts mettra à disposition, sur la période 2013-2017, une enveloppe de 20 milliards d'euros pour les investissements à très long terme.

Ces 20 milliards d'euros seront trouvés grâce à ce que l'on appelle les fonds d'épargne, eux-mêmes augmentés par le relèvement du plafond du livret A, qui nous a procuré des ressources exceptionnelles. Et donc les collectivités, pour financer les transports en commun, les réseaux de distribution, le traitement de l'eau, les infrastructures numériques de haut niveau pourront trouver des ressources auprès de la Caisse des Dépôts, à condition qu'il y ait des taux d'intérêt qui soient les plus bas possible.

Et je demande au ministère de l'Economie et des Finances d'être très attentif là-dessus. Ce serait quand même un comble d'avoir mobilisé de la ressource et de ne pas la prêter à des niveaux acceptables pour les collectivités locales. Donc, il y aura des financements supplémentaires.

Mais, je sais qu'il existe une proposition, que vous avez portée avec des présidents d'association qui sont ici présents : une Agence de financement des collectivités locales. Quel serait son intérêt ? Diversifier les sources d'approvisionnement en liquidité. Deuxièmement, mutualiser les risques : permettre à des communes de taille modeste de pouvoir accéder au marché financier, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Disposer de taux d'intérêts particulièrement bas, c'est l'enjeu de la période.

Si nous voulons être crédibles, c'est pour avoir des taux d'intérêts qui sont d'ailleurs historiquement bas. Aujourd'hui, il y a des interrogations suite à l'intervention d'une agence. Nous devons en tenir compte, mener notre politique, tenir notre cap et comprendre que nous avons tout intérêt à redresser nos comptes publics et à agir pour la compétitivité parce que c'est ce qui nous permet, aujourd'hui, d'avoir des taux d'intérêt comme jamais.

Nous en avons rencontré depuis des années sur les dettes souveraines et, même aujourd'hui, les taux d'intérêt n'ont pas bougé et l'écart avec les taux d'intérêt allemands est resté exactement le même.

Voilà la crédibilité de la France et c'est pourquoi je veux que les collectivités locales participent pleinement à cette Agence de financement pour tirer tous les avantages de taux d'intérêt historiquement bas sur les marchés financiers ; ce qui permettra d'alléger les charges et donc de contribuer plus facilement à l'équilibre de nos comptes.

Puisque je parle de finance, je vais vous parler d'éducation. Non pas pour opposer l'éducation à la finance mais parce que l'éducation est la grande priorité.

Je parle à des maires, quelle que soit la taille de leur commune, même si je sais qu'un certain nombre de communes n'ont plus d'école et que c'est toujours une douleur. Mais la commune, c'est l'école républicaine et donc, quand je dis que la priorité doit être donnée au savoir, à la connaissance, à l'école, je sais qu'ici, vous me comprenez. Parce que c'est un enjeu national, parce que nous savons bien que la compétitivité sera d'autant plus haute que nous aurons su former, qualifier nos jeunes et leur fournir un avenir.

Et si nous sommes fiers d'une démographie qui est la plus élevée d'Europe, c'est parce que nous avons confiance dans l'école de la République.

Alors, il faut lui donner les moyens. L'Etat l'a fait à travers le budget qui lui a été accordé, à travers les recrutements nécessaires d'enseignants. Mais il y a des réformes qui sont engagées et notamment celle sur les rythmes scolaires. Là encore, je crois qu'il y a consensus. La semaine de quatre jours et demi, qui existait précédemment, apparaît comme la solution pour les enfants, pour leur intérêt, pour leur épanouissement, pour qu'il y ait à la fois activité scolaire mais aussi suivi des devoirs et également éveil à la culture et au sport.

Mais j'ai entendu aussi vos remarques, Monsieur le président, au nom de tous les élus. Pour certaines communes, c'est une charge supplémentaire. Il va falloir trouver les locaux, trouver les personnels, savoir ce qui va être proposé pour les enfants qui resteront.

Donc, vous me demandez que la réforme prenne du temps. Si je vous accordais trop de temps, il n'y aurait plus de réforme. En revanche, je suis d'accord avec ce que vous me proposez : cette réforme s'étalera sur deux ans. Et donc, les communes qui pourront, dès la rentrée 2013, participer à ce mouvement pourront le faire et seront d'ailleurs accompagnées. Les autres prendront le temps nécessaire pour que nous puissions, dans la concertation, réussir cette réforme.

J'ai également demandé au gouvernement de mettre en place dès la rentrée prochaine un fonds spécifique de 250 millions d'euros pour accompagner les collectivités qui, les premières, lorsqu'elles sont dans une situation qui le justifie, mettront en œuvre cette réforme. Je pense aux communes rurales et aux villes les plus en difficulté.

La République, c'est son école mais ce sont aussi ses services publics qui doivent trouver leur place dans tout l'espace français. Chaque territoire néanmoins est spécifique et nous devons bâtir ensemble une réponse qui correspond aux besoins.

Je vais prendre deux exemples. La sécurité : les effectifs de police et de gendarmerie avaient chuté de 11 000 ces cinq dernières années. Sur la proposition du ministre de l'Intérieur, nous avons décidé, le Premier ministre et moi-même, d'augmenter à nouveau les effectifs, c'est-à-dire d'arrêter la suppression et de créer 500 postes de plus chaque année.

Les mettra-t-on partout ? Non, nous allons mettre ces moyens supplémentaires là où il y a des taux de délinquance élevés, là où il y a des efforts à faire, de prévention, de dissuasion, d'action, c'est-à-dire les zones de sécurité prioritaire.

Je le dis ici, devant des maires qui ne sont pas tous dans ce que l'on appelle « les villes », les zones de sécurité prioritaire concernent aussi le milieu rural parce que, hélas, la criminalité ne fait plus de distinction selon la taille des communes.

Deuxième exemple : la lutte contre les déserts médicaux. Il y a ce qui relève, là encore, des territoires ruraux avec des adaptations particulières. Mais il y a aussi des déserts ruraux qui doivent être regardés par rapport à d'autres déserts qui sont les déserts de banlieue. Donc, nous devons mettre en place des moyens supplémentaires pour qu'il y ait davantage de médecins sur ces territoires. Ce sera déjà le cas en 2013 : 200 praticiens territoriaux de médecine générale vont être recrutés et affectés sur ces territoires.

Il ne s'agit pas de mesures de coercition, je n'y crois pas. On ne peut pas forcer un médecin à venir sur dans un territoire, et encore moins un jeune médecin. On peut le convaincre, on peut l'inciter, on peut aussi changer le mode de rémunération des médecins et faire que, lorsqu'ils s'installent sur un territoire, ils soient mieux rémunérés parce que c'est aussi une contribution à la santé publique. Et enfin – mais vous le faites déjà, et l'Etat vous accompagnera – il y a les maisons de santé et tout ce que l'on peut organiser pour favoriser la pluridisciplinarité indispensable.

Je veux enfin parler de la responsabilité de l'Etat dans son expertise, car il en a encore : vous savez, ces fonctionnaires de l'Etat, qui, par leur excellence, peuvent rendre service à des communes. L'ATESAT [NDLR : Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire], mot mystérieux pour le grand public, mais bien connu de beaucoup d'élus ici. Jamais les fonctionnaires de l'Etat ne sont autant réclamés par les élus, cela devrait leur faire plaisir, au point même que certains sont recrutés par les communautés de commune. C'est, hélas, la règle aujourd'hui.

Eh bien, je vous annonce que l'Etat continuera à mettre à disposition des collectivités locales les compétences de ses techniciens et de ses ingénieurs pour vous accompagner sur les projets les plus complexes.

Je veux conclure sur la démocratie locale, non pas pour évoquer les conclusions du rapport de Lionel JOSPIN sur le non-cumul des mandats – ici, vous n'est pas concernés, enfin, pas tous – mais pour reprendre une proposition, là encore tellement annoncée, tellement proclamée et tellement reportée : le statut de l'élu.

Moi, je l'assume, parce que j'ai été sensible à ce qui m'a été une nouvelle fois rappelé lors de ces Etats généraux : les élus doivent pouvoir être disponibles, respectés et considérés.

Une proposition de loi a été rédigée à l'initiative de Jacqueline GOURAULT et Jean-Pierre SUEUR. Elle donne des éléments de la réponse et de la réforme possible : extension du bénéfice de la suspension du contrat de travail pour les élus des communes de moins de 10 000 habitants, droit à la réintégration professionnelle au bout de deux mandats, validation des acquis de l'expérience, formation des élus, ainsi que l'idée de fixer une indemnité non plus par commune avec des règles qui sont aujourd'hui trop larges, mais directement par la loi.

Les élus ne demandent aucun privilège, aucune protection. Ils veulent tout simplement exercer leur mandat au service de leurs concitoyens. Et mieux vaut des règles claires, je le dis à ceux qui ne sont pas là, c'est-à-dire à tous ceux qui vous ont élus, les Français, et qui m'ont élu aussi, je les en remercie – il ne faut jamais oublier ceux qui vous ont permis d'être à la responsabilité d'une collectivité ou du pays.

Oui, je dis aux Français : si vous voulez des élus disponibles, si vous voulez des élus respectés, vous devez faire en sorte qu'ils aient aussi un statut. Rien n'est pire que la suspicion ou le doute. Et donc l'Etat doit prendre cette initiative.

La confiance, c'est de rappeler – et cela a été fait avant moi aussi bien par le maire de Paris, oui le maire de Paris, que par le président de l'Association des maires – l'attachement de nos concitoyens à la commune en tant que telle. Mais vous le savez aussi, le processus de l'intercommunalité est irréversible. Il est souhaitable, il est nécessaire, à condition qu'il repose, comme cela a toujours été le cas, sur le volontariat, avec néanmoins des tailles qui permettent d'agir et de porter des projets. Là aussi, il faut avoir du courage. On ne peut pas simplement définir des territoires par rapport à des enjeux électifs. Non.

Nous devons faire en sorte que les intercommunalités aient la taille nécessaire. En même temps, ces intercommunalités ne doivent pas être une nouvelle collectivité territoriale. La collectivité territoriale, c'est la commune et les intercommunalités, ce sont des établissements publics.

Il doit y avoir d'ailleurs, plus qu'aujourd'hui, une mutualisation de moyens. Il n'est pas acceptable qu'il y ait des créations de postes dans l'échelon intercommunal sans qu'il y ait le transfert de ce qui existe au niveau de la commune centre ou des communes les plus importantes. Nous devons l'accepter, sinon nous sommes dans un processus sans fin. Mais il y a aussi nécessité d'avoir un contrôle par les citoyens de leurs élus communautaires. D'où la question qui est posée de savoir quelle désignation pour les conseillers communautaires.

La proposition que j'ai faite, c'est celle, au moment des élections municipales, du fléchage des élus communautaires, avec un principe : chaque commune doit être représentée dans l'intercommunalité. Je pense que c'est un bon principe de clarté, de représentation et en même temps de démocratie. Reste qu'il y a des grandes intercommunalités. Des communautés qui ne sont pas toutes urbaines, comme on dit, mais qui ont la taille qu'exige aujourd'hui la compétition entre les territoires. Elle existe également. Et nous devons être à l'échelle européenne.

C'est la raison pour laquelle, dans la prochaine loi de décentralisation, le fait métropolitain sera reconnu ; avec, là encore, un statut qui devra être apporté à ces grandes, très grandes villes de France, sans que, pour autant, on empêche la représentation communale.

Mesdames et Messieurs, je veux vous dire ces mots simples pour terminer mon propos.

J'ai voulu, ici, faire passer un message : celui de la confiance, de la responsabilité, mais aussi de l'unité indispensable si nous voulons être à la hauteur des défis qui sont devant nous. La France, c'est la France. Il n'y a pas d'un côté l'Etat, de l'autre les collectivités locales, chacun vivant avec ses contraintes, ses objectifs, ses priorités, comme si nous devions être en méfiance les uns par rapport aux autres, indépendamment de l'enjeu national qui nous unit tous.

Quel est cet enjeu national ? C'est de savoir quelle va être, dans cinq ou dix ans, la place de notre pays, son rang dans le monde et en Europe, sa capacité de créer de l'emploi, d'assumer la transition énergétique, de relever le défi de l'égalité.

Quel va être le destin de la France ?

Beaucoup de nos compatriotes pensent que nous sommes dans le déclin et qu'il serait inexorable. Je l'ai dit, le déclin n'est pas le destin de la France. Le destin de la France, c'est d'avancer. C'est d'emmener la génération qui arrive vers une vie meilleure que la nôtre. Nous n'y parviendrons que dans le rassemblement.

Ce rassemblement, au-delà de ce qui nous divise et nous sépare dans la vie démocratique – et il y a besoin de grands partis pour qu'il

y ait le choix – eh bien, ce rassemblement exige la clarté, le respect, la solidarité. Ici, nous sommes tous conscients des efforts à faire et il y en aura, et je ne vous les ai pas cachés, mais aussi des innovations à introduire dans tous les domaines : dans l'emploi, dans le développement économique, dans la compétition.

C'est un pacte de confiance que l'Etat vous propose mais ce dont je suis sûr, parce que j'ai cette expérience d'élu et parce que je suis dans la responsabilité qui est la mienne aujourd'hui avec la conscience de l'histoire qui est la nôtre, ce dont je suis sûr, c'est qu'une grande partie de nos solutions se situe sur les territoires et dans la capacité qui est la vôtre de mobiliser toutes vos forces pour la réussite du pays.

C'est ainsi, toujours, que dans les grands moments de notre vie républicaine nous avons avancé, et nous en ferons encore la démonstration, parce que vous, maires de France, vous voulez réussir et parce que c'est ma mission que de faire avancer la France dans toute sa diversité mais dans la responsabilité de donner à la génération qui vient le destin qu'elle mérite.

Merci.